

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 60

MONTREAL, LE VENDREDI 20 MARS 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La nouvelle Francophonie

La nouvelle Francophonie se veut politique. En cette journée de la Francophonie, son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, reçoit à Paris les grandes organisations internationales, histoire de leur annoncer qu'il fait dorénavant partie du club sélect. Reste à savoir si cette nouvelle activité diplomatique fera réellement progresser le français dans le monde.

À Paris, pourtant première ville francophone du monde, la journée internationale de la Francophonie passera comme d'habitude à peu près inaperçue. Ici, pas même une petite Francofête, comme au Complexe Desjardins à Montréal, hier soir. Coincée entre la journée des non-fumeurs et des handicapés du petit orteil, celle des bistrotiers de quartier et un fragile début de printemps, la journée de la Francophonie aura droit tout au plus à un petit reportage en fin de journal télévisé sur l'une des chaînes d'État. Peut-être.

À l'heure où, en plus, la France élit ses présidents de région dans les 22 divisions territoriales du pays et où le Front national mobilise toute l'attention, il ne faut pas trop en demander. Pour entendre un tant soit peu parler de l'événement, mieux vaut lire les journaux québécois.

Cela n'empêchera pas la Francophonie de se manifester aujourd'hui dans la capitale française. En fait, c'est la nouvelle Francophonie que l'on verra pour une des premières fois à l'œuvre, cette Francophonie *new look* née au congrès de Hanoï, en novembre dernier.

Quoi de mieux pour marquer son entrée dans l'arène politique et le cercle des grands qu'une somptueuse réception diplomatique? Entre champagne et petits fours, le nouveau secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, recevra donc ce matin les représentants et secrétaires généraux de 16 grandes organisations internationales.

Cela va de l'Organisation des Nations unies à celle de la Conférence islamique, en passant par la Communauté des pays de langue portugaise. Sans oublier les organisations africaines, hispaniques, et le Commonwealth.

À l'ordre du jour, il s'agit justement de présenter la Francophonie revampée et d'examiner «*les nouvelles modalités de coopération*». En langage clair, cela signifie que derrière les portes closes du Centre de conférences internationales de Paris, on risque de parler beaucoup plus de la situation au Rwanda et de la médiation au Kosovo que du déclin du français dans le monde.

M. Boutros-Ghali nous a confié avoir découvert un état d'ignorance accablant à l'égard de la Francophonie lors de ses premières rencontres diplomatiques. «*Les différents organismes ne connaissent pas la Francophonie ou ils la connaissent très peu*», disait-il. Le secrétaire général accusait directement le manque d'organisation des pays francophones qui ont longtemps été réticents à se donner un véritable porte-parole.

Pour y remédier, celui qu'on surnomme «Monsieur Francophonie» prône une diplomatie discrète destinée à réconcilier ceux qui veulent bien accepter ses services. Une diplomatie, dit-il, qui doit intervenir avant le fait et non après.

Difficile de savoir pour l'instant ce que le secrétaire général entend réellement par cette «*diplomatie discrète*» qu'il clame sur toutes les tribunes et sur tous les tons. Cela reste encore largement une figure de style. Un peu comme si le secrétaire général n'avait pas tout à fait réalisé qu'il n'était plus à l'ONU et que la médiation n'était peut-être pas le premier devoir de la Francophonie.

Difficile aussi de savoir ce que la Francophonie, avec ses moyens restreints, pourra faire que le Commonwealth ou l'Organisation de l'unité africaine ne font déjà.

Difficile enfin de savoir quel parti tirera la Francophonie de cette nouvelle carte diplomatique qu'elle ajoute à son jeu. Elle qui, d'ailleurs, est aujourd'hui composée de 52 États membres dont la majorité ne parlent à peu près pas le français. A force de se comparer au Commonwealth, la Francophonie ne risque-t-elle pas d'oublier qu'elle a essentiellement pour rôle et pour fonction la promotion et la défense d'une langue?

Souhaitons simplement que ces nouveaux habits politiques n'empêchent pas les pays qui le désirent de s'attaquer aux problèmes cruciaux de la promotion du français dans le monde, de son enseignement dans les pays sous-développés comme de son avenir sur Internet.

On ne verra certainement pas avant de nombreux mois, sinon quelques années, les résultats et les avantages réels de cette nouvelle orientation politique.

En attendant, ceux qui cherchent ces jours-ci la Francophonie à Paris ont plus de chance de la trouver demain à la Librairie du Québec, où la centaine d'éditeurs et d'auteurs québécois qui participent au Salon du livre de Paris se sont donné rendez-vous autour de quelques bouteilles de rouge. La Francophonie en action, elle est peut-être là.

CULTURE

Le Québec participe à la Fête de l'Internet, page B 10



POLITIQUE

Québec menace de boycotter les Jeux de la Francophonie, page A 6



MONTREAL

La CSN appuie les grévistes de la faim chiliens, page A 3

Les libéraux fédéraux relancent le plan A

Les militants approuvent l'approche conciliante de Pettigrew

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a profité du congrès biennal des libéraux fédéraux hier, à Ottawa, pour remettre à l'avant-scène un discours plus conciliant en matière d'unité canadienne, reléguant au second plan l'approche plus musclée de son collègue Stéphane Dion. Les militants ont adoré, et le premier ministre Chrétien a approuvé.

«*Au XIX^e siècle, alors que tous les pays choisissaient la domination d'une langue, d'une religion et d'une culture, au Canada, nous avons dit non au modèle traditionnel et avons choisi de nous accommoder en choisissant deux langues et en acceptant de bâtir un pays qui accommoderait la minorité*»,

a martelé M. Pettigrew devant les jeunes du parti.

Devant les délégués de la commission jeunesse et de la commission féminine, il n'a cessé de décrire l'identité canadienne comme un amalgame de tolérance, de générosité, de cohabitation respectueuse, de pluralisme. Il a invité les délégués à se réjouir plutôt que de se plaindre des défis continus que le Québec lance aux Canadiens puisqu'il permet ainsi «*d'approfondir notre capacité d'accommodement, nos valeurs de pluralisme et notre identité*».

L'ovation que les deux groupes lui ont réservée tranchait avec l'accueil plus froid et les questions plus critiques auxquels a eu droit M. Dion. «*Le renvoi devant la Cour suprême est-il un plan pour accroître la peur des Québécois de partir ou est-ce un moyen qui aura pour seul effet*

d'accroître leur insatisfaction face au Canada?», lui a d'ailleurs demandé un jeune.

M. Dion s'est défendu en niant préconiser la ligne dure mais bien celle de la clarté. «*Il y a la ligne de la clarté et de la franchise au sujet de ce qu'est le Canada, comment il peut être amélioré et comment, si jamais on en arrive à cela, il peut être brisé*», a-t-il soutenu.

M. Chrétien a pour sa part endossé la sortie de M. Pettigrew. «*C'est le ton du parti. C'est mon ton à moi aussi*». Il a toutefois refusé de confirmer un changement de cap. «*Le plan A, c'est tout ce que nous avons fait [depuis deux ans]*», a-t-il dit à la presse, déplorant au passage le peu de cas qu'on en faisait. Il a ajouté au passage avoir résolu ainsi ce

VOIR PAGE A 12: LIBÉRAUX

Le chef accroche son képi



JACQUES NADÉAU LE DEVOIR
En quittant ses fonctions de chef du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, hier, Jacques Duchesneau s'est dit très fier d'avoir instauré la police communautaire dans les quartiers. M. Duchesneau fera savoir d'ici peu comment il entend réorienter sa carrière.

Duchesneau fait le saut

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le chef de police de la Communauté urbaine de Montréal, Jacques Duchesneau, a remis hier ses galons pour commencer une nouvelle carrière dans la haute fonction publique canadienne, dans l'entreprise privée ou sur la scène municipale.

Plusieurs indices semblent toutefois faire pencher la balance du côté de la course à la mairie, dont des négociations entreprises avec l'entourage de Thérèse Daviau, candidate à la direction du RCM. Mais M. Duchesneau, fort habile dans le maniement des mots et, donc, dans le contournement des questions, a soutenu que sa décision n'était pas encore définitive.

«*Je m'aperçois depuis une semaine qu'il y a un tas de gens*

qui parlent pour moi. Et ça, je peux vous dire que ça me rend inconfortable, surtout dans ma fonction. J'ai hâte de parler pour moi», a-t-il affirmé.

Quelques minutes plus tôt, Jacques Duchesneau signifiait aux membres du comité exécutif de la CUM qu'il quittera officiellement ses fonctions le vendredi 3 avril après 30 ans de service. Il a reconnu candidement avoir versé une larme.

«*On peut penser de grandes choses mais on est jugé sur de petits gestes*», a-t-il déclaré, fier d'avoir instauré la police communautaire sur le territoire de l'île de Montréal.

A 49 ans, Jacques Duchesneau dit avoir atteint ses objectifs de policier et rappelle qu'il a «*toujours su*» qu'il ferait ensuite une carrière en politique. Chose certaine, il

VOIR PAGE A 12: DUCHESNEAU

Manning rêve d'unir la droite canadienne

Le chef du Reform Party tente de rallier les Québécois à une troisième voie

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Preston Manning a un rêve. Devant les changements d'allégeance politique qui s'annoncent à Québec et à Ottawa, il veut unir la droite canadienne — libéraux, conservateurs, fédéralistes déçus et souverainistes mous — d'un océan à l'autre. Le chef du Reform Party compare cette mission à celle que s'approprie à accepter Jean Charest au Québec. Entre le statu quo et la souveraineté du Québec, cette entreprise est celle d'un fédéralisme renouvelé, basé sur un rééquilibrage des pouvoirs.

En fait, le chef de l'opposition officielle à Ottawa veut créer une voie «*alternative unie*» au Parlement canadien, une alliance représentant la troisième voie pour les Québécois qui croient en la réforme de la fédération. En visite à Québec hier, M. Manning n'a pas précisé s'il était disposé à voir son parti changer de nom pour convaincre les conservateurs, éventuellement laissés sans chef, à se joindre à lui, mais il s'est dit bien décidé à être le chef de ce nouveau «*parapluie*» fédéral qui devrait rallier également, selon lui, les futurs libéraux provinciaux de Jean Charest.

«*S'il est acceptable et souhaitable pour le chef d'un vieux parti traditionnel comme les conservateurs de se joindre à un autre parti afin d'offrir une voie alternative unie aux souverainistes, il devrait être également acceptable pour les autres chefs et membres de ce parti de se joindre à un autre parti politique afin d'offrir une voie alternative unie et viable aux libéraux fédéraux*», a déclaré le chef du Reform devant la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy.

Accueilli plus tôt hier par quelques manifestants qui l'attendaient avec des drapeaux québécois sur le campus de l'Université Laval, M. Manning est en visite aujourd'hui à Montréal. Il dit se présenter ici en «*ami*» et en «*allié*» du Québec qui vient inviter les Québécois à prendre les choses en main.

VOIR PAGE A 12: MANNING



REUTERS
Le chef réformiste, Preston Manning, s'est rendu hier à l'hôtel de ville de Québec où il a rencontré le maire Jean-Paul L'Allier.

D'étranges et troublantes similitudes

Un chercheur américain trace un délicat parallèle entre les États-Unis à l'aube de la guerre de Sécession et le litige Canada-Québec

Les comparaisons historiques sont au mieux délicates, souvent boiteuses, au pire odieuses. Mais cela n'a pas empêché le professeur James McPherson, de l'université de Princeton, d'en risquer une de taille: la situation qui a mené à la guerre de Sécession, aux États-Unis, présente plusieurs similitudes troublantes avec le litige Québec-Canada, écrit-il dans un récent essai. Y a-t-il des leçons actuelles à tirer d'un conflit meurtrier du milieu du XIX^e siècle?

JEAN DION
LE DEVOIR

«*Le sang est plus épais que l'eau*». En 1861, la nouvelle armée de la Confédération sudiste vient d'attaquer le fort Sumter, forçant le président Abraham Lincoln à réprimer le soulèvement des États esclavagistes et donnant ainsi le coup d'envoi

à une guerre civile qui durera quatre ans et fera plus de 600 000 morts dans un pays de 30 millions d'habitants. Aussitôt, les États mitoyens sont forcés d'annoncer leurs couleurs. En Caroline du Nord, le Register de Raleigh utilise la formule citée plus haut pour inciter les gens à se joindre aux Confédérés: le sang, c'est le sentiment d'appartenance à une ethnie du Sud; l'eau, ce sont les liens avec le Nord

antiesclavagiste, la Constitution, la société de droit, les États, littéralement, unis.

Plus de 130 ans plus tard, James McPherson, sommé de la guerre de Sécession, Prix Pulitzer 1988 pour son monumental ouvrage *The Battle Cry of Freedom* (La Guerre de Sécession, chez Robert

VOIR PAGE A 12: SIMILITUDES

MÉTÉO

Montréal
Faible neige cessant le matin.
Max: 2 Min: -2

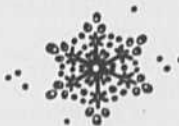
Québec
Faible neige cessant en mi-journée.
Max: -2 Min: -6
Détails, page B 7

INDEX

Agenda B 8
Annonces B 9
Avis publics B 6
Culture B 10
Économie A 8
Éditorial A 10

Le monde A 7
Les sports B 7
Montréal A 3
Mots croisés B 9
Politique A 6
Télévision B 9

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Dernier hommage
à Yves Landry

Windsor, Ontario (PC) — Près d'un millier de personnes, dont le premier ministre Jean Chrétien, ont assisté hier aux funérailles du président de Chrysler Canada, Yves Landry, à Windsor, en Ontario. M. Landry est décédé dimanche à l'âge de 60 ans, en Floride, où il se trouvait pour de brèves vacances. Aux côtés des membres de la famille, des politiciens, des employés du manufacturier d'automobiles et différentes personnalités sont venus rendre un dernier hommage au défunt, décrit comme un homme passionnément dévoué à sa compagnie, sa communauté et son pays. «C'était un homme merveilleux», a dit le premier ministre Chrétien à la sortie de l'église. Il a ajouté qu'il le considérait comme un ami personnel. Après avoir accédé à la présidence de Chrysler en 1990, M. Landry, un Québécois d'origine, a considérablement amélioré la part de marché de l'entreprise. Le niveau d'emploi et la production chez Chrysler Canada n'ont jamais été aussi élevés. Mais on a aussi salué chez M. Landry son grand attachement à sa famille, et son rôle de fer de lance des causes communautaires comme le développement de programmes de formation d'apprentis et la mise sur pied d'un centre unique de recherche et de développement en véhicules automobiles, en collaboration avec l'Université de Windsor.

Les Québécois tolèrent la pornographie

Mais l'augmentation de la consommation inquiète une majorité d'entre eux

Conscients que la consommation de pornographie prend des proportions alarmantes, les Québécois jugent essentiel qu'une stratégie d'intervention soit mise en avant pour freiner cette tendance. Mais ils disent non à l'interdiction.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Une enquête d'opinion publique, effectuée entre le 3 et le 6 mars par la maison Sondagem, tend à démontrer que le Québec n'est pas la plus janséniste des provinces canadiennes.

Réalisé auprès de 1048 personnes pour le compte de Télé-Québec, du *Devoir* et du quotidien *Le Soleil*, ce sondage confirme que ce phénomène social est source de préoccupations. 52,7 % des Québécois croient que l'on consomme plus de pornographie qu'il y a dix ans, 22,4 % sont d'avis que la consommation s'est stabilisée, 6,9 % estiment qu'elle a diminué et 17,9 % n'ont pas d'opinion sur le sujet. Avec un taux de réponse de 61,8 %, la marge d'erreur statistique maximale d'un tel sondage est évaluée à plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

Le diagnostic de la surconsommation semble avoir suscité une prise de

conscience collective, considérant que 53,2 % des répondants souhaitent une intervention des pouvoirs publics, l'élaboration d'un programme de pédagogie populaire. Il y en a plus de tiers (36,8 %) qui ne voient pas l'urgence d'une action gouvernementale, alors que 9,9 % n'ont pas d'opinion sur le sujet.

Toutefois, les données les plus significatives de ce sondage réfèrent à la notion de censure. Faut-il interdire l'un ou l'autre des quatre véhicules privilégiés de la pornographie? Cette question a recueilli une majorité d'opposants pour chacun des éléments mis en avant: 47,9 % contre l'interdiction des revues pornographiques; 58,7 % contre l'interdiction des sex-shops; 47,1 % contre l'interdiction des films pornographiques et 47,2 % contre l'interdiction des clubs de danseuses nues.

D'avantage que tout autre sujet, celui de la pornographie met en lumière

les divergences d'opinions selon l'âge, la langue, la scolarité et le sexe. Ainsi, les personnes de 65 ans et plus, à l'instar de celles qui n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire, sont les plus favorables à une intervention des pouvoirs publics pour réduire la consommation de pornographie. L'idée d'interdire les films pornographiques est partagée par plus de francophones que d'anglophones dans une proportion de 14 %. L'interdiction des clubs de danseuses nues est une hypothèse à laquelle souscrivent deux fois plus de femmes que d'hommes.

Des balises

Les dispositions du Code criminel relatives à la pornographie ont maintes fois été contestées devant les tribunaux, sur la base de la Charte des droits et libertés. En 1992, la Cour suprême avait précisé l'interprétation qu'il fallait donner à la volonté politique du législateur. Dans un même temps, le plus haut tribunal du pays avait validé la législation anti-pornographie.

La Cour suprême avait alors statué que l'interdiction des films et magazines pornographiques dépeignant

des actes de pornographie infantile, des relations sexuelles violentes ou dégradantes, pouvait être considérée comme une limite justifiable à la liberté d'expression. Tout en reconnaissant que la loi enfreint la liberté d'expression garantie par la Charte des droits, le tribunal a fait valoir que l'objet de la loi est de protéger la société, plus précisément les femmes et les enfants, un objectif suffisamment pressant et important pour justifier l'atteinte aux libertés individuelles.

Les experts ont vu dans ce jugement un changement fondamental de la façon dont l'obscénité est considérée au Canada, les juges des cours inférieures disposant dorénavant de lignes directrices claires leur permettant de décider ce qui est ou n'est pas acceptable.

Les objecteurs de conscience et les plus farouches supporters de la liberté d'expression persistent dans leurs convictions. À leur avis, la preuve reste à faire que la pornographie incite ses consommateurs d'occasion ou d'habitude à la violence ou à l'exploitation sexuelle. Selon eux, les recherches contradictoires à ce sujet ne résistent pas à une analyse rigoureuse. Il leur paraît évident que le Code

criminel est, à cet égard, trop contraignant et qu'il eût mieux valu en assouplir les dispositions.

Au Québec, l'industrie légale du sexe génère des profits annuels dépassant les 250 millions de dollars. Les Québécois dépensent annuellement plus de 15 millions de dollars seulement en location de vidéocassettes pornographiques. L'arrivée des nouvelles technologies, dont Internet a rendu la pornographie de plus en plus accessible à une clientèle de plus en plus jeune.

La pornographie est-elle inoffensive ou dangereuse? C'est la question que l'animatrice de l'émission *Droit de parole*, Françoise Guénette, posera ce soir à ses invités. À ce débat entre hommes seulement, participent notamment: l'animateur Gaston L'Heureux; le comédien Jici Lauzon; l'éditeur de la revue *Québec érotique*, Gilbert Grou; le religieux Marc-André Garant; l'avocat-économiste Robert La Haye; l'auteur et comédien Michel Laprise; le danseur De-reck Mckuaker; le secrétaire du Collectif masculin contre le sexisme, Martin Dufresne, et le professeur de sociologie de l'Université d'Ottawa, Richard Poulin.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Professeur(e)
adjoint(e)

Département de science
économique

(Mandat de un an, à partir du 1^{er} juillet 1998)

Le Département de science économique sollicite les candidatures de personnes possédant un doctorat ou sur le point de l'obtenir, qui sont en mesure d'enseigner au niveau du baccalauréat et, possiblement, au niveau des études supérieures dans au moins trois des domaines suivants: microéconomie, macroéconomie, mathématiques économiques, commerce international et théorie des jeux. Une expérience en enseignement serait souhaitable. Comme le Département offre ses programmes en français et en anglais, la candidature des personnes bilingues sera considérée en priorité.

Nous invitons les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres d'une minorité visible à préciser, dans leur demande d'emploi, leur appartenance à l'un de ces groupes visés par notre politique d'égalité d'accès à l'emploi. La préférence ira aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant(e) reçu(e) ou de résident(e) permanent(e).

Veillez faire parvenir, avant le 30 avril 1998, votre curriculum vitae accompagné d'une lettre indiquant vos compétences linguistiques, et demander à trois répondants d'envoyer des lettres de recommandation au professeur Gilles Grenier, directeur, Département de science économique, Université d'Ottawa, C.P. 450, succursale A, Ottawa (Ontario) K1N 6N5. Télécopieur: (613) 562-5999. S'ils sont disponibles, les dossiers d'évaluation d'enseignement devraient aussi être inclus dans l'envoi.

RESPONSABLE

Administration et comptabilité

La Société du Centre Pierre-Péladeau recherche une personne dynamique, autonome et flexible afin de gérer et réaliser ses affaires comptables, financières et administratives.

La personne recherchée possède une solide formation en comptabilité/finance et compte au moins trois ans de succès dans un poste de même nature. Elle connaît bien le système Fortune 1000 et excelle dans l'organisation de son travail.

Le/la responsable administration et comptabilité gère et réalise l'ensemble de la tenue de livre de la Société, la facturation, la gestion des comptes payables et recevables ainsi que l'encaisse et la paie. Elle prépare également tous les rapports financiers dont les états des résultats, les bilans, les rapports d'activités (diffusion et production) ainsi que le dossier de vérification annuelle.

La Société du Centre Pierre-Péladeau offre un mandat d'un an, renouvelable, avec un salaire de base compétitif et une bonification.

Faire parvenir votre Curriculum Vitae avant le 20 mars à:



Centre Pierre-Péladeau
Salle Pierre-Mercure

Société du Centre Pierre-Péladeau
Directeur à l'administration et du Service à la clientèle
300, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal, Québec
H2X 3X6

Télécopieur: (514) 987-6950

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Bouchard recevra
la plus haute décoration
de l'ordre de la Pléiade

La directrice du *Devoir* est parmi
les Québécois qui seront faits chevaliers

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard rejoindra, le 21 avril prochain, les Raymond Barre, Jacques Chirac, Laurent Fabius, Pierre Maurois et Jacques Santerre à titre de Grand Croix, une décoration prestigieuse remise à des chefs d'État francophones depuis 1967. Les décorations de l'ordre de la Pléiade sont remises à des francophones qui ont contribué à l'épanouissement de la francophonie, en politique, dans des activités culturelles et sociales.

C'est l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), fondée en 1967, qui remet, à tous les deux ans, le grade de grand-croix, la plus importante des distinctions, celui de commandeur et les titres d'officiers et de chevaliers de l'Ordre.

Parmi les Québécois qui recevront une de ces décorations, lors d'un dîner officiel, on retrouvera dans l'édification de 1998 un nouveau commandeur, soit le ministre des Relations internationales et responsable de la Francophonie, Sylvain Simard. Marcel Brisebois, directeur général du Musée d'art contemporain de Montréal, et l'ancien Directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, seront consacrés officiers de

l'Ordre. À titre de nouveaux chevaliers, grade d'entrée dans l'Ordre, on retrouve la directrice du quotidien *Le Devoir* Lise Bissonnette, l'historien Jean-Marc Brunet, le directeur de la Maison de la culture Maisonneuve Pierre Larivière, le cofondateur et directeur de la programmation de Coup de cœur francophone Alain Chartrand, et l'ancien journaliste et conseiller linguistique à Radio-Canada, Camil Chouinard.

À titre posthume, Fernand Dumont, un des intellectuels les plus célèbres dans la Francophonie, sera aussi décoré du grade de chevalier. Le comédien et humoriste Marc Favreau (Sol) deviendra chevalier en même temps que Phyllis Lambert, fondatrice du Centre canadien d'architecture, Suzanne Lebeau, dramaturge et codirectrice du Théâtre le Carrousel, Suzanne LeBourdais, qui a fait sa marque à titre de directrice du protocole de l'Assemblée nationale du Québec, et le D^r Pierre Viens, spécialiste en médecine tropicale.

Pour le président de la section québécoise et vice-président de la Commission politique de l'AIPLF, André Boulerice, la remise de ces décorations de l'ordre de la Pléiade à des gens de chez nous «illustre la façon dont on ne peut plus évidente l'apport immense du Québec dans ce grand ensemble qu'est la Francophonie internationale».



Lucien
Bouchard



Lise
Bissonnette

Le chef des Hell's est
protégé à grands frais

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a confirmé hier que les mesures de sécurité et de détention du numéro un des Hell's, Maurice «Mom» Boucher, coûtent au bas mot un million à l'État québécois.

«La détention de M. Boucher, a expliqué le ministre, représente un problème particulier du seul fait qu'il est accusé d'avoir assassiné des gardiens de prison. Il fallait donc prendre toutes les mesures nécessaires pour bien sécuriser tout le périmètre de l'endroit où il doit être détenu. Le montant d'un million de dollars dont on parle représente, entre autres, l'encadrement, le personnel et tout l'équipement qu'il a fallu installer pour assurer sa sécurité.»

Le ministre a par ailleurs expliqué que tous les aménagements exécutés à la prison des femmes Tanguay, située dans le nord de la métropole, pourraient servir à d'autres détenus une fois que le cas de «Mom» Boucher aura été réglé.

«Il se peut aussi que ça serve à d'autres détenus, a-t-il dit, qui demandent une attention particulière quant à leurs conditions de détention. Tout cela ne servira probablement pas pour un seul détenu.»

M. Bélanger a indiqué qu'auparavant, lorsqu'il fallait assurer une protection particulière à des accusés ou des témoins importants, on choisissait

généralement de les déplacer et de les incarcérer à différents endroits. «Dans ce cas-ci, nous, a-t-il dit, on a opté pour une façon plus sécuritaire et plus permanente.»

Le ministre a cependant affirmé que le détenu ne jouissait pas de conditions particulières.

Enquête préliminaire remise

Pour accueillir «Mom» Boucher et assurer sa sécurité, le ministre de la Sécurité publique a autorisé des aménagements spéciaux dans le Bloc C de la prison Tanguay pour femmes. Le chef des Nomads, un groupe affilié aux Hell's Angels, est accusé d'avoir commandé l'exécution des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau. Avant d'être envoyé à la prison Tanguay, où on lui a aménagé une véritable forteresse, «Mom» Boucher a été détenu au pénitencier de Sherbrooke. Hier matin, l'enquête préliminaire du détenu, que la police décrit comme un personnage important dans la guerre que se livrent les Hell's et les Rock Machine, a été reportée à lundi prochain.

Ce report, accordé hier par le juge Jean-Pierre Bonin de la Cour du Québec, a été demandé par les avocats de Boucher en raison de la masse de documents déposés par la police au cours des derniers jours. Exceptionnellement et pour des raisons évidentes de sécurité, «Mom» Boucher n'était pas présent dans la salle du Palais de justice de Montréal.

TÉLÉ-UNIVERSITÉ

La Télé-université, établissement d'enseignement à distance, cherche à pourvoir à un poste de professeure ou de professeur régulier en psychologie.

PROFESSEURE, PROFESSEUR RÉGULIER

Concours n° 98-02-904

Secteur disciplinaire: Psychologie

Sommaire de la fonction: Selon les modes de la formation à distance, le professeur agit principalement comme responsable de la conception et de la diffusion de cours en psychologie.

Il collabore au développement de programmes de formation à distance en psychologie.

Il poursuit des activités de recherche dans son domaine de spécialisation.

Il collabore à la vie académique de l'Unité d'enseignement et de recherche Sciences humaines, lettres et communications.

Expérience: Expérience professionnelle d'au moins cinq ans de préférence portant principalement sur l'enseignement et la recherche en milieu universitaire ainsi que sur la direction d'équipes. Expérience des technologies, des modes de formation à distance et le sens pédagogique seront considérés.

Capacité de maillage avec des universités et des groupes de recherche.

Excellente maîtrise de la langue française et grande compétence en matière de communication écrite.

Formation: Doctorat en psychologie

Traitement: Selon la convention collective SPPTU

Lieu de travail: Montréal ou Québec

Entrée en fonction: Juin 1998

La Télé-université souscrit à un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études avant 17 h, le 9 avril 1998, à:

Télé-université

a/s René Roy, Adjoint, Direction de l'enseignement et de la recherche, 2600, boulevard Laurier, Tour de la Cité, 7^e étage, Sainte-Foy (Québec), G1V 4V9.

L'UNIVERSITÉ À DISTANCE

Université du Québec
Télé-université

LE DEVOIR

MONTREAL



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il y a maintenant un mois qu'une vingtaine de ressortissants chiliens refusent toute nourriture.

Les grévistes de la faim accumulent les appuis

La CSN se porte à la défense des demandeurs chiliens du statut de réfugié

LE DEVOIR

Un mois après le début de la grève de la faim, la résistance s'organise autour des Chiliens qui demandent à rester au pays. Hier, de nombreux organismes, tant syndicaux que sociocommunautaires, ont publiquement donné leur appui à la vingtaine de grévistes et à la centaine de familles chiliennes qu'ils représentent. Ces organismes pourraient bien former sous peu une coalition en soutien aux Chiliens, qui permettraient d'exercer une plus forte pression sur le gouvernement.

Le plus gros joueur est sans doute la CSN qui, dans un long communiqué, demande à ce qu'Ottawa «*donne son accord pour que le Québec émette, s'il y a lieu, des certificats de sélection, sans que ces personnes n'aient à quitter le pays*», comme c'est normalement la règle.

«*Il faut savoir que de 3 à 5 % seulement des personnes ou familles qui en appellent de l'expulsion ou du renvoi du pays obtiennent gain de cause pour raisons humanitaires*», souligne le syndicat, qui rappelle que des négociations avec Ottawa et Québec ont été entreprises depuis près d'un mois pour permettre d'assouplir les critères permettant à ces Chiliens d'obtenir le droit de s'établir au pays.

«*La CSN a appuyé ces démarches et est intervenue, par la voix de son président, Gérard Larose, auprès du personnel politique de la ministre Lucienne Robillard et auprès du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, André Boisclair. Ces appels n'ont pas semblé ébranler à ce jour les ministres concer-*

nés, mais il est temps que cette attitude change.»

Une pléiade d'organismes ont joint leurs voix aux revendications du comité «Non à l'indifférence», tels que le Mouvement Action Chômage de Montréal, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, la Coalition contre la pauvreté de la Petite Patrie, le Regroupement autonome des jeunes de Québec et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale affiliés à la FTQ.

Une vingtaine de Chiliens ont entrepris le 18 février dernier une grève de la faim au sous-sol de l'église Saint-Jean-de-la-Croix à Montréal. Ils représentent quelque 300 de leurs compatriotes menacés d'expulsion au Chili et demandent qu'ils soient tous acceptés comme réfugiés politiques. Quatre grévistes ont été transportés à l'hôpital depuis le début des moyens de pression. Un des grévistes a entrepris hier une grève sèche.

Une rencontre avec les fonctionnaires de l'Immigration ne s'est pas avérée très encourageante pour les Chiliens: Immigration Canada leur a seulement offert de leur donner des renseignements sur le traitement de leur dossier. Des renseignements que les Chiliens peuvent obtenir en tout temps, en téléphonant aux bureaux de l'Immigration... Les fonctionnaires étudient également quelques dossiers «à saveur plus politique», selon l'avocat des Chiliens, M^{re} William Sloan, qui ignore toutefois quelles conclusions ils en tireront. L'avocat n'affiche pas une grande confiance dans ses démarches. «*Je suis réaliste. Je fais face à Lucienne Robillard, Jean Chrétien et Paul Martin...*»

La commission Poitras accorde un répit au policier Turcotte

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

L'inspecteur-chef Jean-Claude Turcotte de la Sûreté du Québec s'est finalement présenté hier devant la commission Poitras où il a réussi à convaincre les commissaires de lui accorder quelques jours de répit, jusqu'à lundi, avant d'amorcer son témoignage.

Le policier Turcotte, qui prendra sa retraite dans quelques mois, s'était fait servir la veille une citation à comparaître, après avoir fait faux bond à la commission.

M. Turcotte avait fait savoir qu'il ne pouvait s'y présenter, comme requis mercredi, parce qu'il lui importait d'écouter le témoignage qui suivait le sien, dans le cadre de la commission d'enquête Roberge chargée d'examiner les circonstances entourant la mort de deux Montagnais survenue en juin 1977 sur la rivière Moisie.

M. Turcotte était l'un des deux enquêteurs chargés de ce dossier, à l'époque.

Hier, d'entrée de jeu, l'inspecteur-chef Turcotte a plaidé sa cause pendant une bonne vingtaine de minutes, cherchant à convaincre les commissaires de lui accorder un répit jusqu'à

lundi, le 23 mars, en raison du témoignage de trois jours terminé mardi dernier devant la commission Roberge.

Au procureur de la commission, Bernard Roy, qui avait qualifié la veille l'attitude de M. Turcotte de «*désinvolte, cavalière et méprisante de la part d'un ancien membre de la commission de déontologie policière*», celui-ci a signalé qu'il n'avait pas «*d'intention de [se] laisser insulter de cette façon*».

Après avoir rappelé à M. Turcotte que c'est à sa demande expresse que la commission Poitras l'avait convoqué comme témoin, qu'on avait dû recourir à la délivrance d'une citation à comparaître pour s'assurer de sa présence, le président Lawrence Poitras a joué de prudence et lui a accordé le répit demandé, jusqu'à lundi.

Le procureur de la commission, Bernard Roy, avait fait valoir plus tôt que de forcer M. Turcotte à commencer son témoignage sur-le-champ, malgré son état de fatigue, pourrait être utilisé par ses avocats pour minimiser l'importance de certaines réponses fournies.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt du témoignage de l'inspecteur-chef Turcotte tient au fait qu'il a mené, avec son collègue Gilles Bouchard, une enquête disciplinaire sur les policiers Louis

Boudreault, Hilaire Isabelle et Bernard Arsenault afin d'établir si ces derniers avaient ou non manqué de loyauté à l'égard de la SQ et du directeur Serge Barbeau au moment de leur enquête sur les bavures policières commises dans l'affaire Matticks.

M. Turcotte devra également s'expliquer sur des propos qu'il aurait tenus au sujet des enquêteurs Boudreault, Isabelle et Arsenault perçus comme des «*crosseurs*» qui devraient être poussés au bout du pont.

Les travaux de la commission reprendront lundi.

CUISINE Le DISTINCTIVE

Saint Amour

RESTAURANT • PAVILLON JARDIN
CHEF TRAITEUR

48, RUE SAINT-URSULE, VIEUX-QUEBEC
418.694.0667

Kanesatake

Le MEF laisse fonctionner un dépotoir illégal

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a décidé de ne prendre «pour l'instant» aucune mesure judiciaire contre le site illégal d'enfouissement, qui opère au vu et au su de tout le monde chez un autochtone de Kanesatake, et d'obtenir la permission du Conseil de bande «avant» d'y envoyer éventuellement ses inspecteurs.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le MEF, qui a été avisé par un citoyen d'Oka le 2 mars dernier du passage quotidien de 25 à 40 camions remplis de matériaux de construction, a pris 15 jours pour se demander... s'il avait compétence pour inspecter un site non autorisé, a révélé hier la responsable de l'application de la loi à la direction régionale du MEF, Brigitte Bérubé.

C'est le 16 mars, juste au moment où la mairie d'Oka a exigé des gestes concrets du MEF, que ce dernier aurait finalement appris qu'il ne s'agissait pas d'une réserve amérindienne de compétence fédérale. Mais le ministère a décidé de n'y envoyer aucun inspecteur en vue d'y faire constater l'existence d'un dépotoir illégal de matériaux secs. Il a plutôt décidé de demander à la bande autochtone de Kanesatake la permission d'y mettre les pieds, une permission qu'il n'avait pas encore eue hier. Les autochtones en profitaient pour placer le dossier sur la table des fonctionnaires fédéraux, dont ce n'est pas la compétence.

«*Nous irons là-bas seulement si la bande nous donne la permission d'y aller*», expliquait Mme Bérubé, qui ajoute aussitôt que cette décision avait été prise «*en haut*» et qu'elle était d'autant plus justifiée «*qu'il n'y a pas de situation urgente*».

Mme Bérubé a fini par dire que «*le ministre était d'accord*», et que «*c'était plus délicat si ce sont des terres mohawks*» plutôt que d'autres parties du territoire québécois. Ce qu'on semblait confirmer hier au cabinet du ministre qui suivait le dossier de près.

La Loi de l'environnement exige l'obtention préalable d'un «*certificat d'autorisation*» pour gérer un site d'enfouissement. Une loi spéciale de 1993 (loi 101) a, de plus, exigé la confection préalable d'une étude d'impact et, s'il y a requête, la tenue d'une audience publique dans le cas des sites d'enfouissement de matériaux secs et même de déchets domestiques en raison des lixiviats toxiques qui peuvent s'y former et polluer les nappes souterraines. L'article 66 de la LQE interdit par ailleurs le dépôt de déchets dans un site non autorisé, ce qui peut attirer aux contrevenants des amendes allant de 200 \$ à 5000 \$ par infraction pour un camionneur et de 1000 \$ à 30 000 \$ pour toute société commerciale en cause.

La bande mohawk s'est plutôt tournée du côté d'Ottawa dans cette affaire, invitant prestement les représentants d'Environnement Canada, qui n'ont aucune compétence en matière de sites d'enfouissement, à venir y prélever des échantillons pour déterminer si des toxiques comme des BPC y auraient été déversés avec les matériaux secs de construction. Environnement Canada s'est rendu à cette demande sans exiger d'être accompagné par des inspecteurs du MEF. Mieux, la bande a obtenu en quelques heures une subvention des Affaires indiennes pour caractériser ce site illégal, ce qui impose aux contribuables de faire les premiers pas de sa décontamination...

La LQE permet au MEF d'obtenir rapidement une injonction pour fermer un tel site et pour interdire à quiconque, propriétaires de déchets et camionneurs, d'y pénétrer avec un chargement pour y enfouir des déchets de quelque nature sous peine de faire face à un outrage au tribunal. Ce recours est le plus rapide parmi ceux à la disposition du MEF. Reconnaisant qu'on laissera les opérations illégales se poursuivre sur ce site jusqu'à l'aboutissement des «*pourparlers*» avec la bande autochtone, Mme Bérubé a déclaré qu'on ne pouvait en tirer comme conclusion que le MEF baissait les bras devant les autochtones ou qu'il leur accordait un traitement spécial.

A son avis, il est plus important d'obtenir la collaboration des autochtones dans ce dossier que de recourir à des remèdes plus draconiens, même s'ils devaient viser non pas les autochtones mais les camionneurs de la métropole ou de Laval qui s'y rendent.

E N B R E F

Gladu veut des réponses

(Le Devoir) — Le maire de Longueuil, Claude Gladu, a demandé hier au gouvernement du Québec de clarifier ses intentions quant à l'élargissement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel doit faire connaître sa vision des choses ce soir. Il a déjà laissé entendre par le passé qu'il était en faveur de l'élargissement de la CUM à Laval et Longueuil. Mercredi, le maire Gilles Vaillancourt réitérait son opposition à ce projet. M. Gladu en a fait autant hier. Plusieurs réformes sont déjà en cours dans la région de Montréal — dont la fusion des trois sociétés de transport —, fait valoir M. Gladu. En outre, la création de la Commission de développement de la métropole a été reportée à une date indéterminée. Ne serait-il pas mieux de régler d'abord ces deux questions avant

d'entreprendre le débat sur l'élargissement de la CUM?, s'interroge le maire Gladu. «*Le gouvernement devrait cesser de lancer des ballons politiques*», croit-il.

Conférences sur les génocides

(Le Devoir) — À l'initiative de l'Association des étudiants arméniens de McGill, six conférences sur divers génocides se déroulent au musée Redpath (839, rue Sherbrooke Ouest) les 23 et 24 mars. Lundi, à 17h30, Frank

Chalk (de Concordia) traitera des génocides qui ont précédé le XX^e siècle; il sera suivi d'Alain Goldschlager (de Western Ontario), à 19h, qui parlera de l'Holocauste, et d'Heran Markarian, à 20h30, de l'université Congers (New York), dont le thème sera le génocide arménien. Le mardi 24 mars, à 16h30, Ben Kiernan (de Yale) aborde le génocide cambodgien. Les deux derniers conférenciers sont William Schabas (UQAM) — sur le génocide rwandais, à 18h — et Richard Hovannisian (UCLA, Los Angeles), dont l'intervention traite également du génocide arménien. On peut se renseigner au 744-1484 ou au 333-6757.



SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Manuel
198 pages, 46,50 \$

Guide
238 pages, 13,85 \$

Solange Moreau

Sciences au secondaire

Sciences de l'environnement est un tout nouveau matériel didactique basé sur le programme de sciences de l'environnement du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario. Il se présente en deux volumes (guide d'enseignement et manuel de l'élève). Le guide renferme plusieurs indications précieuses pour le maître, tels les objectifs visés et l'approche pédagogique préconisée, des instructions et des stratégies d'enseignement, des méthodes d'évaluation et un sommaire du contenu notionnel et ce, pour chaque unité traitée dans le manuel de l'élève. De plus, des activités sont proposées dans le guide pour chaque unité et ces dernières sont accompagnées de fiches reproductibles. Pour le maître, le guide est un compagnon d'enseignement.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

S O L D E

BYE-BYE

L'HIVER!

TOUT*
À 25%

TROIS JOURS

VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

20, 21 ET 22 MARS 1998

*SAUF LES MAGAZINES, JOURNAUX ET ARTICLES DÉJÀ RÉDUITS

DE 9H À 22H		DE 9H À 21H		HORAIRES DES CENTRES COMMERCIAUX		
ST-DENIS 4380 St-Denis Montréal 514 844-2587	CÔTE-DES-NEIGES 5219 Côte-des-Neiges Montréal 514 344-2587	LAURIER 371, Laurier ouest Montréal 514 276-2587	BROSSARD Mail Champlain Brossard 450 923-2587	VILLE LASALLE Camellour Anglin Ville LaSalle 514 365-2587	LAVAL Centre Laval Laval 450 682-2587	

• LES ACTUALITÉS •

Le Canada consolide la chasse au phoque du Groenland

Les attaques des groupes animalistes portent de moins en moins

Roger Simon, de Pêches et Océans, aux îles de la Madeleine, a gagné 2 \$ hier grâce à Brigitte Bardot! Il avait gagé, une fois de plus, qu'elle ne serait pas présente à la conférence de presse annoncée par les activistes de Sea Shepherd, dont le leader, Paul Watson, promettait pour hier une réédition de la visite de Mme Bardot sur la «même banquise» en sa compagnie. Du vrai Lelouch, dans le genre *Vingt ans après*. La conférence de presse a été annulée sans préavis hier et les télévisions sanguinaires ont été quittes pour des entretiens téléphoniques.

LOUIS-GILLES FRANCAEUR
LE DEVOIR

La chasse aux phoques du Groenland, à laquelle le gouvernement fédéral assigne désormais l'objectif avoué de «stabiliser» le troupeau à son niveau actuel de 4,8 millions de têtes, se consolide du côté canadien, où on a appris à neutraliser le boycottage organisé par les animalistes européens et nord-américains, qui paralysent toujours l'essentiel du marché chez eux.

Dans les pays scandinaves, par exemple, on a peu de chance de récolter les quelque 20 000 phoques dont l'abattage est autorisé. Au Groenland, où on chasse le même

troupeau que les chasseurs canadiens, on se donne un objectif de 50 000 têtes, que les spécialistes fédéraux n'ont pas comptabilisées dans la détermination du seuil de récolte stabilisateur, fixé cette année à 275 000 phoques.

Mais si les deux pays récoltent effectivement 325 000 phoques au cours des prochaines semaines, l'inventaire aérien prévu pour l'an prochain permettra d'avérer la validité scientifique de ce seuil, une donnée précieuse pour les années à venir.

Crédibilité moindre des animalistes

La principale surprise du dossier du phoque cette année, c'est de constater à quel point les attaques des groupes animalistes comme Sea Shepherd ou l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) portent de moins en moins. Leur crédibilité s'est fortement érodée car ces groupes ne sont plus aussi souvent confondus par les médias avec les écologistes qui, eux, défendent de façon générale une exploitation durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, les chasseurs et les entreprises de transformation ont appris à faire face aux défenseurs des droits des animaux. En fait, un récent vidéo distribué internationalement, qui présente les bienfaits de la viande de phoque et l'utilisation de plus en plus complète qu'on fait de chaque bête abattue. Le réalisateur a prudemment omis de montrer les glaces rouges de sang, dont raffolent les télévisions. Mais, réplique l'Association des chasseurs de loup-marin (Terre-Neuve), les médias exigent-ils de filmer les artères sectionnées des porcs quand ils font des reportages sur cette industrie bien d'actualité?

Et il faut dire que l'Europe commence aussi à percevoir la gravité des impacts du boycottage lancé par la Communauté européenne dans les années 80 et qui a provoqué un effondrement général du marché des peaux.

À Terre-Neuve, l'automne dernier, une leader inuit internationalement connue a demandé à l'ouverture de la conférence annuelle de la North Atlantic Marine Mammal Commission (réservée aux gouvernements européens) une minute de silence pour les jeunes Inuits qui se sont suicidés à cause de l'effondrement de l'économie des villages, provoqué par le boycottage des animalistes européens. Le malaise des défenseurs des animaux était palpable dans la salle et a eu des échos jusqu'à la CEE. Dans sa publicité des dernières semaines, Sea Shepherd et l'IFAW disent maintenant qu'ils n'ont jamais été contre la chasse autochtone...

Mais les chasseurs inuits profitent moins que les Blancs de la consolidation de la chasse du fait des investissements privés et des subventions d'Ottawa dans les provinces maritimes pour y stimuler la création d'entreprises de transformation et d'exportation vers les marchés asiatiques, chinois et russe.

Ces deux marchés présentent au plus haut point les peaux, la viande, le gras et les pénis de phoque, explique Roger Simon, de Pêches et Océans. Les mâles adultes, dont les pénis auraient des vertus aphrodisiaques... En Chine, ne sont pas la cible principale des chasseurs qui préfèrent les jeunes phoques, au cuir et au pelage plus fins.

Le fait que les phoques soient moins nombreux autour des îles de la Madeleine cette année en raison de l'absence des glaces, poursuit M. Simon, ne devrait pas compro-

mettre l'atteinte du quota de 275 000 bêtes. Les chasseurs vont attendre que les blanchons, dont la chasse est interdite même si la publicité de l'IFAW donne à penser le contraire, deviennent en quelques semaines des juvéniles qu'ils peuvent légalement chasser et que le marché recherche maintenant en priorité.

Mike Hammill, de l'Institut Maurice Lamontagne à Rimouski, précise de son côté qu'un niveau de récolte de 275 000 têtes par année maintiendra le troupeau autour de 4,8 millions, ce qu'il était dans les années 50 alors que le stock de morues était lui aussi en bonne santé. Jamais le troupeau de phoques n'a été en péril, dit-il, malgré les assertions contraires d'une certaine publicité, même au niveau de 1,6 million, atteint dans les années 70.

Les phoques, dit-il, consomment 3,4 millions de tonnes de poissons par année, dont environ 152 000 tonnes de morues pour les seuls phoques du Groenland du golfe du Saint-Laurent, ceux que l'on chasse. Mais on ne sait pas, dit-il, quels sont les impacts de cette prédation sur la population de morues, qui doit faire face à de nombreux autres prédateurs.

Les défenseurs des droits des animaux en tirent comme argument qu'aucune preuve ne démontre l'existence d'un lien entre l'augmentation du troupeau de phoques et la disparition de la morue. Mais on peut dire, rétorque Mike Hammill, qu'aucune preuve ne démontre l'absence d'effet. Et compte tenu de l'importance de la prédation des phoques, dit-il, et de la précarité de la morue, la prudence est plutôt de mise, ce qui justifie à tout le moins un maintien du troupeau à son niveau actuel grâce à la chasse.

Un Chinois dans l'espace

REUTERS

Pékin — La Chine a dévoilé hier un ambitieux projet spatial qui vise l'envoi d'un homme dans l'espace et le lancement d'une sonde lunaire au début du siècle prochain, autant d'objectifs qui soulignent la volonté de Pékin de participer à des programmes spatiaux internationaux.

Présentant ce programme spatial devant un parterre de scientifiques internationaux, Ma Xingrui, vice-président de l'Académie chinoise de technologie spatiale, a déclaré que la Chine concentrerait ses efforts sur l'élaboration de vaisseaux d'entraînement et la préparation de vols habités.

«La Chine veut s'efforcer de faire avancer la technologie des vols habités à la fin de ce siècle ou au début du prochain et lancera une petite sonde lunaire dès que possible», a déclaré Ma, dont les propos sont rapportés par le quotidien *China Daily*.

Ma n'a pas donné de détails sur le programme de vols habités sur lequel travaille la Chine depuis déjà plusieurs années.

De l'avis des experts, l'objectif d'envoyer un astronaute dans l'espace est encore éloigné pour la Chine, qui a toujours manqué de technologie et d'argent pour réussir à devenir une nation à la fine pointe de la recherche spatiale.

Sinistre cortège



KAI PFAFFENBACH REUTERS

UN CONVOI de trois conteneurs Castor remplis de déchets nucléaires a quitté hier la centrale nucléaire de Neckarwestheim, en Allemagne, bien entouré par une escorte policière, sous les injures des militants écologistes. Les déchets sont transportés vers un entrepôt spécial situé à Ahaus, près de Muenster. Le départ a été retardé par les manifestants, dont deux ont été dégagés par la police au prix de plusieurs heures d'efforts après s'être murés dans un tunnel creusé sous la route. Les forces de l'ordre ont aussi dispersé environ 200 militants qui s'étaient massés devant les grilles de la centrale, dont une vingtaine ont été placés en garde à vue.

La tragédie des Éboulements

Impossible d'éviter le drame

PRESSE CANADIENNE

Clermont — Peu importe le choix de l'embranchement, il était impossible à l'autocar en cause dans l'accident survenu le 13 octobre dernier aux Éboulements, dans Charlevoix,

de descendre la Grande Côte de façon sécuritaire sans que le conducteur fasse usage des freins pour stabiliser la compression du moteur.

Telle est du moins la conclusion à laquelle en arrive un mécanicien-expert de Baie-Saint-Paul, Robert Tremblay, lors de son témoignage, hier, devant le coroner Luc Maloin qui enquête sur cette tragédie routière ayant causé 44 morts. La veille, il avait évalué l'efficacité du système de freinage du véhicule à tout au plus 30 % de sa puissance normale, de telle sorte que dès qu'il s'est engagé dans la Grande Côte avec un autocar dans une pareille condition, André Desruisseaux n'avait aucune chance d'éviter le drame.

Des passagers de l'autobus ont d'ailleurs constaté que quelque chose ne allait pas dès le début de la descente. «On est faits», ont lancé certains en voyant le conducteur faire des pieds et des mains pour tenter

de garder le contrôle du véhicule.

C'est ce que raconte Philippe Gourde, le seul survivant de la tragédie qui se souvient des derniers instants dans l'autobus. La déclaration du témoin a été déposée hier devant le coroner Maloin parce que l'état de santé de M. Gourde ne lui permet pas de venir témoigner.

«En descendant dans le début, j'ai senti que le conducteur voulait embarquer sur la compression, et ça n'embarquait pas, raconte-t-il. J'ai entendu rincer le moteur, poursuit M. Gourde, et j'ai entendu un bruit: «cling». À ce moment-là, les gens ont dit: «On est faits.»

Selon le passager, tout s'est déroulé très rapidement par la suite. «Je me souviens que rendu à la deuxième courbe, l'autobus prenait de l'erre, de plus en plus vite, et dans ma tête, je vois de grosses roches.» Entre la deuxième courbe dont parle le témoin et le bas de la côte, il y a encore un bon kilomètre.

Robert Lacroix est confirmé recteur de l'U de M

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Après des heures de discussion, les membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal ont fait leur choix: c'est le professeur de sciences économiques Robert Lacroix qui prendra la barre de la vénérable institution.

Robert Lacroix prendra donc la relève du recteur sortant, René Simard. Il aura coiffé au fil d'arrivée Louis Mahéu, Patrick Molinari, Mireille Mathieu et Jacques Girard, le président du conseil d'administration du Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Ce dernier aurait été l'un des plus sérieux rivaux de Robert Lacroix; une partie des 17 membres du conseil de l'université aurait eu un penchant favorable pour sa candidature.

Le choix de Robert Lacroix se sera fait sur fond de controverse. Le comité de consultation chargé d'étudier les candidatures pour en faire une recommandation au conseil d'administration n'a exceptionnellement soumis qu'un seul candidat, soit Robert Lacroix. Le syndicat des professeurs s'est insurgé contre cette décision, alléguant que celle-ci «ne pourra que produire des effets contraires aux intérêts supérieurs de l'université».

Le professeur Robert Lacroix est également président-directeur général du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Il est à l'Université de Montréal depuis 1970.

EN BREF

Chambly ira en Cour suprême

Ottawa (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté hier d'entendre l'appel de la Ville de Chambly, qui tente d'empêcher la réintégration de son ancien chef de police, Fernand Gagnon. Après avoir été remercié, en mai 1994, le chef Gagnon s'était adressé aux tribunaux pour contester la décision du conseil municipal. Il avait connu un échec devant la Cour supérieure, qui avait donné raison à la municipalité, mais la Cour d'appel avait ensuite cassé cette décision en ordonnant la réintégration de M. Gagnon. Ancien policier de la Sûreté du Québec, M. Gagnon avait été nommé directeur du Service de police de Chambly en juillet 1989 pour une période de cinq ans. À la fin du contrat, le conseil, invoquant des raisons «administratives», l'avait informé qu'on n'avait plus besoin de ses services. M. Gagnon avait interprété ce non-renouvellement comme une «déstitution illégale, abusive et sans motif», ce qui est contraire à la Loi de la police du Québec. Quatre mois après le départ de M. Gagnon, en septembre 1994, le Service de police de Chambly faisait l'objet d'une opération d'une ampleur sans précédent de la part de la Sûreté du Québec qui, malgré son caractère spectaculaire, avait conduit à peu d'arrestations chez les policiers municipaux.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9009-6595 Québec inc. RESTO-BAR L'IMPREVU 4076, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H1W 2G8 Dossier: 172-635	Permis additionnel 1 Bar	4076, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H1W 2G8
José Correia RESTAURANT APERITIVO ENR 2920, rue Fleury Montréal (Québec) H2B 1M3 Dossier: 174-664	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar	2920, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1M3
Marcel Pénin LE RESTO-BAR LA FANNERIE ENR 4032, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1R1 Dossier: 218-925	1 Bar (suite à cession)	4032, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1R1
9044-8192 Québec inc. RESTAURANT LA MAISON CHRISTINA 4172, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1X2 Dossier: 258-160	1 Restaurant pour vendre	4172, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1X2
Piero Passucci et Concetta Caruana RESTAURANT BAR 7E CIEL 1001, rue Berlier Laval (Québec) H7L 3Z1 Dossier: 268-086	1 Bar	1001, rue Berlier Laval (Québec) H7L 3Z1
3432335 Canada inc. LA DOLCE LUNA 1221, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H5 Dossier: 285-460	1 Bar	1221, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H5
9055-4007 Québec inc. SIR WALLACE'S NIGHT PUB 1106, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1M7 Dossier: 292-094	Addition d'autorisation de danse dans un bar avec spectacles sans nudité existant	1106, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1M7
Hôtel Nelson inc. HÔTEL NELSON 407 et 409, Place Jacques Cartier Montréal (Québec) H2Y 3B1 Dossier: 293-639	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	407 et 409, Place Jacques Cartier Montréal (Québec) H2Y 3B1
9029-2988 Québec inc. VARIETES SYLVAIN 4965 et 4965 A, rue Jarry Est Saint-Laurent (Québec) H1R 1Y1 Dossier: 314-203	1 Restaurant pour vendre	4965 et 4965 A, rue Jarry Est Saint-Laurent (Québec) H1R 1Y1
BIFTHÉQUE ST-LAURENT 3702, boul. 3702, boul.	2 Bars (suite à cession)	3702, boul. Saint-Laurent Montréal
Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V4 Dossier: 325-654		
9059-7790 Québec inc. RESTAURANT BELLE VUE 4476 et 4486, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K7 Dossier: 344-028	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	4476 et 4486, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K7
L'Étoile de la mer RESTAURANT L'ETOILE DE LA MER 533, rue Duluth Montréal (Québec) H2L 1B1 Dossier: 378-125	3 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	533, rue Duluth Montréal (Québec) H2L 1B1
2742-3169 Québec inc. SKETCH TELL 184, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1S7 Dossier: 412-494	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	184, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1S7
Québec inc. DO-RE-MI 2733, rue De Salaberry Montréal (Québec) H3M 1L4 Dossier: 995-654	Permis additionnel 1 Bar	2733, rue De Salaberry Montréal (Québec) H3M 1L4
162190 Canada inc. RESTAURANT AMIR (ST-DENIS) 5231 et 5233, boul. Décarie Montréal (Québec) H3V 3C2 Dossier: 1028-547	1 Restaurant pour vendre	4483, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2
9041-9607 Québec inc. SKETCH CAFE 5231 et 5233, boul. Décarie Montréal (Québec) H3V 3C2 Dossier: 1028-547	Permis additionnels 2 Bars	5231 et 5233, boul. Décarie Montréal (Québec) H3V 3C2
2962-8559 Québec inc. RESTAURANT AMIR SHERBROOKE 6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C9 Dossier: 1055-367	1 Restaurant pour vendre	6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C9
9059-5323 Québec inc. BAR LIQUIDE CITE 1192, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3 Dossier: 1383-918	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	1192, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3
9052-3531 Québec inc. AMAZONA MONKLAND 6151, avenue Monkland Montréal (Québec) H4B 1G3 Dossier: 1477-173	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	6151, avenue Monkland Montréal (Québec) H4B 1G3
Diane Waxling CAFE LES SAVEURS 1602, rue Laurier Est Montréal (Québec) H2J 1H9 Dossier: 1495-662	2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	1602, rue Laurier Est Montréal (Québec) H2J 1H9
2844-1749 Québec inc. RESTAURANT 1800, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1 Dossier: 1496-017	1 Restaurant pour vendre	1800, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1
Celiers du monde 50, rue de la Barre, bureau 110 Longueuil (Québec) J4K 5G2	Permis d'entrepôt (cidre) pour les fins de l'agent	3025, boulevard Le Corbusier Laval (Québec)
Celiers du monde 50, rue de la Barre, bureau 110 Longueuil (Québec) J4K 5G2	Permis d'entrepôt (cidre) pour les fins de l'agent	1800, boulevard Laval Laval (Québec)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

loto-québec résultats

Tirage du 98-03-18

15 23 28 39 45 48

Numéro complémentaire: 2

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	2	1 037 483,70\$
5/6+	6	103 748,30\$
5/6	162	3 074,00\$
4/6	11 054	86,30\$
3/6	204 576	10,00\$

Ventes totales: 13 768 211\$
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000\$

Québec 49

Tirage du 98-03-18

1 5 14 27 28 38

Numéro complémentaire: 44

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	0	1 000 000,00\$
5/6+	1	50 000,00\$
5/6	22	500,00\$
4/6	1 257	50,00\$
3/6	20 836	5,00\$

Ventes totales: 533 675,50\$

Extra

Tirage du 98-03-18

NUMÉROS	LOTS	Montant
620721	100 000 \$	
20721	1 000 \$	
0721	250 \$	
721	50 \$	
21	10 \$	
1	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **quinze jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **treize jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Piero Passucci et Concetta Caruana	1 Licence d'exploitant	1001, rue Berlier
RESTAURANT BAR 7E CIEL 1001, rue Berlier Laval (Québec) H7L 3Z1 Dossier: 268-086	de site d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	Laval (Québec) H7L 3Z1
9059-7790 Québec inc. RESTAURANT BELLE VUE 4476 et 4486, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K7 Dossier: 344-028	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	4476 et 4486, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K7
Québec inc. DO-RE-MI 2733, rue De Salaberry Montréal (Québec) H3M 1L4 Dossier: 995-654	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	2733, rue De Salaberry Montréal (Québec) H3M 1L4
9041-9607 Québec inc. SKETCH CAFE 5231 et 5233, boul. Décarie Montréal (Québec) H3V 3C2 Dossier: 1028-547	2 Licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	5231 et 5233, boul. Décarie Montréal (Québec) H3V 3C2

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

VOULEZ-VOUS VIVRE DANS UN MONDE OÙ LES COMPAGNIES ONT TOUS LES POUVOIRS!

Voici 10 bonnes raisons pour s'opposer à l'Accord multilatéral sur l'investissement(AMI)

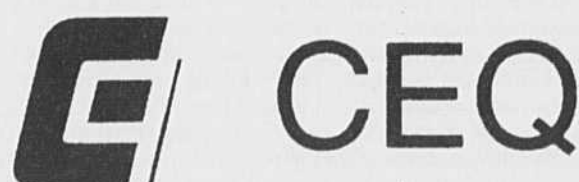
- 1 • L'AMI réduirait notre capacité de créer de l'emploi.
- 2 • L'AMI donnerait de nouveaux droits aux sociétés privées et investisseurs étrangers.
- 3 • L'AMI donnerait aux sociétés transnationales plus de pouvoir pour combattre nos réglementations environnementales.
- 4 • L'AMI abandonnerait nos artisans et notre culture à la merci des méga-sociétés culturelles internationales.
- 5 • L'AMI pourrait ouvrir toutes grandes les portes de nos systèmes de santé, d'éducation et de nos programmes sociaux aux sociétés multinationales.
- 6 • L'AMI mettrait en péril notre contrôle sur nos ressources naturelles telles que les forêts, l'énergie ou la pêche.
- 7 • L'AMI donnerait aux sociétés transnationales le droit de poursuivre des gouvernements élus afin de protéger leurs profits.
- 8 • Les différends entre les gouvernements et les sociétés seraient réglés par des experts commerciaux, sans la participation des populations concernées.
- 9 • L'AMI imposerait des conditions injustes et dures à des pays en voie de développement qui n'ont même pas participé aux discussions.
- 10 • À sa ratification, nous serions attachés à l'AMI pour 20 ans!

Le Québec et les municipalités, qui n'ont pas participé aux discussions et qui verraient leur capacité de légiférer sur leur territoire diminuée, devraient s'opposer à l'AMI.

Le Canada ne devrait pas signer une entente qui donne aux sociétés internationales le même statut que celui des gouvernements démocratiquement élus et qui favorise les droits de celles-ci aux dépens des droits des citoyens et de leurs pays.

C'est pourtant ce que fait l'AMI, lequel est présentement négocié entre le Canada et 28 autres pays membres de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) et qui pourrait être ratifié dès avril prochain.

Pour ces raisons, nous nous opposons à l'AMI :



Alternatives, Association coopérative d'économie familiale Sud-Ouest, Association des travailleurs grecs du Québec, AGEsshalc-UQAM, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), Canevas, CAP-UQAM, Centre d'étude sur les régions en développement (Université McGill), Centre international de solidarité ouvrière, Coalition pour la justice sociale de NDG, Comité Québec-Irlande, Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain, Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Fédération autonome du Collégial, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Réseau québécois des groupes écologistes, Solidarité populaire Québec (SPQ), Syndicat de l'enseignement de Champlain.

• Qu'est-ce que l'AMI ?

Sans mandat, le gouvernement canadien participe aux négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement depuis 1996. L'objectif principal de l'AMI est de permettre la circulation de l'argent à travers les frontières internationales. Il impose un nouvel ensemble de règlements qui empêchent les pays d'utiliser des lois, des politiques ou des programmes perçus comme un obstacle au libre cours du capital. En d'autres mots, il s'agit d'une constitution pour les sociétés transnationales.

Pour ces raisons, partout au Canada, les citoyens se mobilisent pour dénoncer l'AMI. Déjà, la Colombie Britannique, la Saskatchewan, l'Île du Prince-Edouard, le Yukon et plusieurs municipalités ont adopté des résolutions dénonçant l'AMI.

Qu'est-ce que vous pouvez faire?

- Signer la pétition (disponible sur demande au 1-800-387-7177);
- Contacter vos élus municipaux, provinciaux et fédéraux pour leur demander ce qu'ils font pour arrêter l'AMI;
- Participer en grand nombre à la manifestation populaire contre l'AMI le **samedi 21 mars prochain à 11h00** devant l'édifice de la Canada Steamship Lines (Carré Victoria).

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

Manque de logements

(PC) — Les Offices municipaux d'habitation du Québec risquent d'être ensevelis, lundi, sous une avalanche de demandes de HLM. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU, tiendra une journée nationale d'inscription au logement social afin de démontrer ce qu'il qualifie de manque criant de places dans les HLM. Les listes d'attente pour un logement social comprennent environ 8000 demandes mais, selon le FRAPRU, il ne s'agit que de la pointe de l'iceberg, alors que plusieurs, découragés par l'attente, ne s'inscrivent plus. L'organisme estime qu'il y a plus de 400 000 ménages qui seraient admissibles au logement social au Québec. Or le gouvernement provincial ne prévoit créer que 1325 nouvelles places cette année. A ce rythme, fait-il valoir, il faudra des centaines d'années avant de combler les besoins. L'Association des offices municipaux d'habitation appuie l'initiative, y voyant une occasion de démontrer au gouvernement l'importance d'une aide accrue pour le logement social.

«Opération Constitution»: Harris prend note

Ottawa (PC) — L'«opération Constitution», menée par un groupe de Franco-Ontariens influents, n'a pas connu beaucoup de succès jusqu'à maintenant dans sa tentative d'obtenir l'appui des dirigeants politiques de la province. L'opération, qui vise à obtenir l'enchaînement des droits des Franco-Ontariens dans la Constitution canadienne, souhaitait que le premier ministre Mike Harris en endosse le principe. Dans une lettre rendue publique hier, M. Harris répond aux responsables de l'opération Constitution qu'il a «pris note de son point de vue» et qu'il s'agit, en ses termes, d'un «apport apprécié», mais il ne s'engage pas davantage. Sollicité également, le chef de l'opposition libérale, Dalton McGuinty, va un peu plus loin dans sa lettre, soutenant que les francophones «ont droit au même traitement et au même respect que la majorité», mais évite le terrain glissant de la Constitution. Une des responsables de l'opération, Giséle Lalonde (qui avait mené la campagne pour sauver l'hôpital Montfort), estime qu'il s'agit tout de même d'un pas dans la bonne direction. «On ne nous a pas dit non. C'est déjà un progrès», a-t-elle expliqué au cours d'une conférence de presse. Selon Mme Lalonde, la bataille pour obtenir l'enchaînement ne sera pas facile.

«Orphelins de Duplessis»: bientôt une proposition

Québec (PC) — Le gouvernement québécois aura à statuer «d'ici quelques semaines» sur une proposition globale de règlement avec ceux qu'il est convenu d'appeler «les orphelins de Duplessis». C'est ce qu'a indiqué hier à l'Assemblée nationale le premier ministre Lucien Bouchard en réponse à des questions de la députée de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger. «J'ai confiance que la proposition qui viendra au conseil des ministres sera acceptable pour le gouvernement et aussi par l'autre partie. Il ne serait pas opportun d'imposer un règlement. Il faut essayer de trouver des solutions consensuelles», a dit M. Bouchard. On regroupe sous l'appellation des «orphelins de Duplessis» quelques centaines de personnes qui, dans les années 40 et 50, ont été placées dans des institutions de santé ou dans des orphelinats, certaines après avoir perdu leurs parents. On les a parfois maintenues dans ces institutions après les avoir étiquetées comme malades mentaux.

Francophonie

Le Québec boycottera-t-il les Jeux de 2001?

«C'est Ottawa qui exclut le Québec», dit Simard

MARIO CLOUTIER
DE NOTE BUREAU DE QUÉBEC

Québec ne participera pas aux Jeux de la Francophonie qui auront lieu en l'an 2001 dans la région d'Ottawa-Hull si le gouvernement fédéral continue d'exclure le gouvernement québécois du comité organisateur. Le ministre québécois des Relations internationales, Sylvain Simard, explique cette décision par l'obstination du gouvernement fédéral de ne pas impliquer le Québec, ce qu'il appelle un «dénier de droit» du Québec comme gouvernement participant à la Francophonie.

«Nous ne nous sommes pas retirés des Jeux de la Francophonie. Depuis le début, le gouvernement fédéral a exclu le Québec de ces jeux.»

Le ministre Simard montre du doigt le ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, comme responsable d'une initiative unilatérale qui fait fi du Québec. Selon lui, les ministères fédéraux des Affaires étrangères et de la Francophonie ont été tenus à l'écart des décisions prises par Mme Copps dans ce dossier jusqu'ici.

«C'est Mme Copps qui a pris ça sous son giron; elle a décidé que c'était elle qui dirigeait la barque. C'étaient ses jeux. Ce seraient ses drapeaux, ses athlètes et ses artistes.»

En fait, le Québec aurait été exclu à plus d'un titre jus-

qu'ici, s'insurge le ministre Simard: du choix de la ville hôte, des devis techniques et financiers sur le projet, du comité organisateur et, même, de la liste des gouvernements participants.

«Puisqu'on nous exclut, nous n'y serons pas. Ce serait dommage pour les athlètes et les artistes québécois. La Francophonie en Amérique, c'est avant tout, de par le nombre même, au Québec que ça existe. Nous sommes encore une fois devant la démonstration du fédéralisme impérial et centralisateur qu'incarne Mme Copps.»

Toutefois, indique le ministre Simard, le Québec pourrait changer d'avis si Ottawa le fait d'abord de son côté et invite le gouvernement québécois à participer à l'organisation des Jeux. Le responsable québécois des Relations internationales dit simplement réclamer la place normale du Québec dans ce dossier.

«Imaginez un instant des Jeux de la Francophonie qui se passeraient à Ottawa-Hull où le Québec serait absent, c'est inimaginable. Et je pense qu'il y a encore moyen pour le gouvernement fédéral de faire marche arrière et d'arrêter cette provocation infantile.»

Il dit craindre que cette stratégie d'Ottawa se répercute sur d'autres événements de la Francophonie. C'est pour

éviter que la chose ne se reproduise qu'il a effectué cette sortie en règle hier avant d'entrer à l'Assemblée nationale. Deux lettres du gouvernement du Québec à celui d'Ottawa ont également précédé la décision prise hier.

«Le plan B est en opération aussi à ce niveau», soutient Sylvain Simard. On a décidé d'enlever toute personnalité internationale au Québec, jusque dans les sports et la culture. [...] La Francophonie, c'est la seule famille politique, le seul forum multilatéral où nous soyons présents comme peuple québécois.»

Avec le ministre des Affaires municipales et responsable des sports, Rémy Trudel, M. Simard a écrit à la ministre Copps en décembre pour lui suggérer une coprésidence au sein du comité organisateur, ce qu'elle aurait refusé. Il croit que la position d'Ottawa est reliée à la peur du gouvernement libéral fédéral de voir le Québec accéder à la souveraineté d'ici l'an 2001.

Plus d'une centaine d'artistes et d'athlètes devaient représenter le Québec aux quatrièmes Jeux de la Francophonie en 2001, un événement culturel et sportif qui réunit des représentants d'une quarantaine de nations tous les quatre ans dans un pays francophone.



Sylvain Simard

Garderies

Marois demande du temps

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, Pauline Marois, a affirmé hier que de nouvelles places de garderie à 5 \$ pour les enfants de trois et quatre ans seront disponibles en septembre prochain, mais elle n'a pas été en mesure de dire combien il y en aura.

«D'ici quelques semaines, a-t-elle indiqué, dans des délais raisonnables, je rendrai disponible l'ensemble de l'information et pas seulement pour les trois ans, pour les quatre ans et aussi pour les années à venir, de telle sorte que l'ensemble des réseaux, des centres à la petite enfance et des familles québécoises puissent mieux planifier.»

Interrogée par le porte-parole libéral Geoffrey Kelley, qui cherchait à obtenir davantage de précisions sur le sort des parents des 94 000 enfants de trois et quatre ans qui auront besoin d'une place en septembre prochain, Mme Marois a reconnu qu'il lui faut présenter rapidement des solutions.

«Je suis très consciente, a-t-elle dit, du fait que des familles sont actuellement en train de planifier leurs besoins de garde pour l'automne prochain de même que pour les années à venir.

Dans certains cas, vous savez, cela fait même parfois la différence entre décider d'avoir un enfant ou pas. Je suis très consciente de cela.»

C'est ainsi que Mme Marois a promis de faire savoir dans les plus brefs délais aux familles québécoises le nombre de places disponibles «tant pour les enfants de trois ans que de quatre ans, pour les enfants d'un an, pour les poupons, pour la garde en milieu scolaire, de telle sorte que nous évitions les difficultés».

«Avec la planification que nous présentons, je crois que nous pourrions répondre aux besoins.»

Au début de la semaine, Mme Marois avait indiqué que l'argent manquait pour poursuivre l'implantation de nouvelles places de garderie à 5 \$ pour les enfants de trois et quatre ans, et qu'il lui faudrait peut-être revoir l'échéancier prévu au programme.

Mercredi, à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, la ministre a indiqué qu'il n'était vraiment pas question de ne pas rouvrir de nouvelles places en 1998 et qu'elle poursuivait ses efforts de planification.

Il semble maintenant certain qu'elle pourra compter sur des ressources financières additionnelles et que le montant de la contribution sera connu lors du prochain budget.

Écoles privées non subventionnées

Des parents s'adressent aux tribunaux

MARIO SIMARD
PRESSE CANADIENNE

Le Regroupement de l'enseignement privé pour l'équité (REPE), qui comprend 3000 parents dont les enfants fréquentent des écoles privées non subventionnées, a déposé hier en Cour supérieure deux requêtes en jugement déclaratoire contre la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, pour la contraindre à préciser les règles régissant l'octroi de subventions.

Les représentants du groupe, qui tenaient hier une conférence de presse, se disent obligés d'agir par la voie des tribunaux parce que la ministre Marois les ignore. Ainsi, deux lettres transmises à la ministre en décembre et en janvier seraient demeurées sans réponse. Le REPE veut obtenir des subventions pour 10 000 enfants fréquentant 41 institutions préscolaires et primaires, situées en majorité dans la grande région de Montréal. Le ministère de l'Éducation reconnaît la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles, mais il ne leur accorde pas de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé pour l'obtention d'agréments.

Selon le REPE, le droit pour une école de recevoir un financement équitable est reconnu dans la loi, mais la ministre Marois ferait un usage abusif d'un critère «fourre-tout» de la

loi qui stipule que l'établissement doit avoir des politiques qui sont compatibles avec celles du ministère et du gouvernement.

«En vertu de ce critère fourre-tout, le gouvernement fait valoir qu'il est dans une période de compressions budgétaires et qu'il fait partie de sa politique de ne plus donner de subventions, a expliqué en entrevue Sylvain Frenette, coordonnateur du REPE. Sauf qu'on constate qu'il y a des exceptions à la règle: depuis 1994, deux écoles ont obtenu du financement, soit une école juive et une école Montessori en Outaouais.»

Dans la première requête, le REPE demande donc à la Cour supérieure de définir les critères de la loi et de baliser l'interprétation dont peut en faire le ministère. Le REPE fait de plus valoir dans la requête que l'argument de la ministre Marois voulant qu'elle n'a pas d'argent est non fondé puisque deux millions en crédits pour l'enseignement privé n'auraient pas été utilisés au cours de chacune des deux dernières années.

La deuxième requête concerne la Commission consultative de l'enseignement privé, dont le rôle est d'émettre des recommandations à la ministre pour ce qui est de l'octroi de subventions. Le REPE veut savoir pourquoi la ministre ignore année après année des avis favorables de la commission.

Financement des partis municipaux

Trudel veut mettre fin aux «passes western»

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Québec prendra des mesures pour mettre fin à ce que le ministre des Affaires municipales Rémi Trudel a appelé hier «les passes western des professionnels du financement des partis politiques municipaux».

La loi sur les élections et les référendums dans les municipalités sera modifiée de façon à limiter, vraisemblablement à 10 000 \$, les prêts et les avances de fonds aux partis politiques municipaux dont certains électeurs se portent garants.

«Les partis politiques municipaux poussent comme des champignons à la veille des élections pour disparaître comme par magie après les élections. Il faut donc mettre fin à ces passes western des professionnels du financement des partis politiques municipaux en plafonnant les montants pour lesquels ils se portent caution et les prêts faits aux partis politiques», a dit le ministre Trudel.

Les «passes» dont parle le ministre Trudel se déroulent comme suit: afin de diviser le vote de l'adversaire, certains électeurs fondent un parti politique municipal juste avant les élections et le financent en endossant le prêt ou l'avance de fonds du parti.

Après le scrutin, le parti politique se déclare «incapable» de rembourser ses dettes et disparaît. L'avance de fonds consentie à ce parti s'est donc révélée être, dans les faits, un don. C'est une façon détournée de financer le parti politique.

L'autre façon de solutionner le problème sera de hausser considérablement les amendes et les pénalités imposées aux contrevenants à la Loi électorale dans les municipalités, a

indiqué le ministre. Dans certains cas, l'amende pour des contraventions s'élève à seulement 50 \$ ou 100 \$. «Il y a actuellement une absence de poids entre l'amende imposée et la gravité du geste posé», a dit le ministre Trudel.

On envisagera même d'interdire l'octroi de contrats municipaux à des entreprises dont les dirigeants auraient transgressé la loi.

Le ministre Trudel a indiqué que les deux amendements pour renforcer la loi seront présentés à l'Assemblée nationale dès ce printemps, afin de s'appliquer à temps pour les élections de l'automne prochain.

Changements à la loi

Par ailleurs, le directeur intérimaire des élections, M^r François Casgrain, a rendu publiques des réflexions sur le financement politique municipal, inspirées par 20 ans d'application de la loi.

À la suite d'une requête du ministre Trudel, M^r Casgrain propose plusieurs modifications à la loi. Il suggère entre autres d'augmenter de 750 \$ à 1000 \$ le montant maximum annuel des contributions qu'un électeur peut verser à un parti politique municipal, d'exiger que toute somme supérieure à 25 \$ versée à un parti politique comme prix d'admission à un événement le soit par chèque ou carte de crédit, et de rendre obligatoire le contrôle des dépenses électorales à compter du 1^{er} juillet de l'année où se déroule l'élection.

Les recommandations du Directeur des élections feront l'objet d'un colloque de réflexion qui se déroulera le 29 avril prochain, en marge du congrès de l'Union des municipalités, a indiqué le ministre Trudel.


MONTREAL
c'est toi ma ville!

Montréalaise par choix, j'ai la conviction de vivre dans une grande ville promise à un avenir particulièrement brillant.

Chef de file en biotechnologie et en aérospatiale, centre névralgique des technologies de l'information en Amérique du Nord... y a-t-il bien d'autres métropoles qui comptent quatre universités reconnues pour assurer la relève?

Pour moi, Montréal est cette perle rare où on peut mener une vie professionnelle des plus remplies, dans un environnement culturel unique et stimulant.

Paule Doré
Vice-présidente exécutive
Affaires corporatives
CGI



LÉVESQUE
BEAUBIEN
GEOFFRION

Canada

• LE DEVOIR •

LE MONDE

Archives secrètes du Vatican

Un chercheur jésuite à la défense de Pie XII

AGENCE FRANCE-PRESSE

Cité du Vatican — Le jésuite français Pierre Blet, le seul historien encore vivant ayant eu accès aux archives secrètes du Vatican, a démenti séchement hier l'existence d'une correspondance entre le pape Pie XII et Hitler.

Dans un article publié par la revue des jésuites italiens *Civiltà cattolica*, l'historien du Vatican qualifie de «*légende fabriquée*» le «*silence*» attribué à Pie XII sur la persécution des juifs pendant la guerre.

Le père Blet garantit que tous les documents concernant cette période ont été publiés, sauf ceux qui pouvaient concerner des personnes encore vivantes. «*Ces documents montrent, affirme-t-il, les efforts tenaces et continus du pape Pie XII pour s'opposer aux déportations, sur l'issue desquelles les soupçons augmentaient de jour en jour.*»

«*Le silence apparent, ajoute le père Blet, cachait une action secrète par l'intermédiaire des nonciatures et des évêques pour éviter, ou tout au moins limiter, les déportations, les violences, les persécutions. Les raisons de cette discrétion sont clairement expliquées par le pape lui-même dans différents discours, dans ses lettres aux évêques allemands ou dans le document de la Secrétairerie d'Etat: les déclarations publiques n'auraient servi qu'à aggraver le sort des victimes et redoubler leur nombre.*»

Auteur d'un monumental *Actes et documents du Saint-Siège relatif à la seconde guerre mondiale* dont les onze volumes ont été publiés entre 1965 et 1981, le père Blet estime que les textes «*mettent en évidence les efforts de la diplomatie de Pie XII pour éviter la guerre, dissuader l'Allemagne d'agresser la Pologne, convaincre l'Italie de Mussolini de se dissocier d'Hitler.*» «*Sans vouloir décourager les futurs chercheurs, je doute beaucoup que l'ouverture des archives du Vatican concernant la période de la guerre modifie notre connaissance de cette période,*» a ajouté le jésuite.

L'historien du Vatican rappelle qu'Hitler était arrivé au pouvoir en 1933, quatre ans après le retour à Rome du cardinal Eugenio Pacelli, le futur Pie XII, qui avait été nonce à Berlin jusqu'en 1929.

Il dément également les accusations selon lesquelles le Saint-Siège aurait caché des caisses d'or que les nazis avaient pris aux juifs. «*Par contre, ajoute-t-il, il y a des documents sur les 15 kg d'or que Pie XII a donnés à la communauté juive de Rome, quand elle fut victime du chantage des SS qui lui réclamaient 50 kg d'or.*»

En ce qui concerne les accusations adressées au Vatican d'avoir aidé les criminels nazis, le père Blet indique que si «*des sympathies pour le Grand Reich de l'évêque Georges Hudal, recteur à Rome de l'église nationale allemande, sont bien connues*», il ne faut cependant pas «*imaginer que le Vatican ait organisé à un vaste échelon la fuite des nazis vers l'Amérique latine.*»

En tout cas, «*si l'évêque Hudal a aidé à fuir des personnalités nazies importantes, il n'en a certes pas demandé l'autorisation à Pie XII*», note-t-il. L'évêque Hudal a été accusé d'avoir aidé des criminels nazis tels qu'Adolf Eichmann et Martin Bormann.

A la demande de Paul VI, le père Blet a travaillé pendant 15 ans, depuis 1964, avec les historiens jésuites italiens Angelo Martini, allemand Burkhardt Schneider et américain Robert Graham, à la rédaction des *Actes* en ayant accès aux archives secrètes du Vatican qui sont encore aujourd'hui fermées aux historiens.

KOSOVO

Milosevic rejette une médiation de Felipe Gonzalez

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Le président yougoslave Slobodan Milosevic a rejeté hier une médiation de l'ancien chef du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez dans la crise au Kosovo, médiation que souhaitaient l'Union européenne et le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie.

M. Milosevic a en revanche nommé un «*envoyé spécial*» pour le Kosovo, province du sud de la Serbie où la tension a persisté hier avec des manifestations massives des Albanais et des Serbes. Les Albanais — 90 % de la population du Kosovo — réclament l'indépendance, alors que les Serbes refusent cette éventualité.

Le président yougoslave a fait connaître sa décision de rejeter une médiation de M. Gonzalez sur le Kosovo juste après un entretien avec les ministres français et allemand des affaires étrangères, Hubert Védrine et Klaus Kinkel.

Les deux ministres étaient venus à Belgrade dire à M. Milosevic, au nom de l'Union européenne et du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie), que le temps pressait et qu'il devait, sous peine de nouvelles sanctions, appliquer les mesures réclamées par le groupe pour une solution politique de la crise au Kosovo.

Ils ont notamment évoqué la question d'une médiation de M. Gonzalez en tant que représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), proposée le 9 mars par le Groupe de contact puis le 13 par l'UE.

Mais dans une interview au quotidien *Politika* citée peu après par l'agence yougoslave Tanjug, M. Milosevic a déclaré que M. Gonzalez «*ne peut être accepté en qualité d'émissaire pour le Kosovo*». «*Étant donné précisément que le Kosovo est une affaire intérieure à la Serbie, elle ne peut être du ressort d'un envoyé spécial étranger*», a affirmé le président yougoslave. «*C'est tout simplement une position de principe dans notre attitude qui consiste à ne pas accepter l'internationalisation du problème du Kosovo*», a-t-il ajouté.

Avant cette annonce, MM. Védrine et Kinkel ont estimé que «*des avancées*» avaient été faites par Belgrade, mais que la situation n'était pas déblocquée pour autant.

Ils ont souligné que Belgrade avait accepté d'ouvrir un dialogue sans condition préalable sur le statut d'autogestion du Kosovo. M. Milosevic a nommé hier un «*envoyé spécial*» pour le Kosovo en la personne du vice-premier ministre yougoslave Vladan Kutlesic, a indiqué Tanjug.

Par ailleurs, selon M. Kinkel, la plupart des forces spéciales de police déployées au Kosovo seraient rentrées dans leurs casernes. «*C'est du moins ce que nous avons compris*», a-t-il dit. M. Milosevic s'est par ailleurs déclaré prêt à recevoir «*un envoyé spécial de l'UE*» dans le cadre des efforts pour améliorer les relations entre Belgrade et l'UE, ont indiqué les ministres français et allemand.

Une victoire de Jean-Paul II

Washington est prêt à atténuer «sans l'alléger» l'embargo sur Cuba

Le président Clinton devrait annoncer certaines mesures visant à alléger les «*souffrances humanitaires*» du peuple cubain en permettant notamment l'envoi de devises à leurs familles par les expatriés cubains ainsi qu'un assouplissement des procédures entourant l'envoi de médicaments sur l'île.

D'APRÈS AFP ET AP

Washington — Les États-Unis, affirmant vouloir alléger les «*souffrances humanitaires*» de la population cubaine, ont décidé d'atténuer très légèrement sur trois points leur embargo contre Cuba, a annoncé hier le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry.

Selon un responsable américain, qui a requis l'anonymat, les trois mesures, qui seront annoncées aujourd'hui, sont:

■ la reprise des vols humanitaires directs vers Cuba, qui avaient été suspendus en 1996;

■ le rétablissement de l'autorisation, pour les Américains d'origine cubaine et les Cu-

bains vivant aux États-Unis, d'envoyer de l'argent à leur famille sur l'île à hauteur de 300 dollars tous les trois mois, ce qui signifie un retour à la situation qui prévalait jusqu'en 1994;

■ l'accélération des formalités pour l'octroi de permis nécessaires à l'envoi de médicaments.

M. McCurry a directement lié cette décision au récent voyage à Cuba du pape Jean Paul II et à l'entrevue que le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a eue au début du mois au Vatican avec le souverain pontife.

Mais il a aussi souligné avec force que la politique cubaine des États-Unis «*restera inchangée*».

«*Tous les éléments fondamentaux de notre politique vont rester en vigueur*», a-t-il indiqué, mentionnant notamment l'embargo économique et la loi Helms-Burton promulguée en 1996, qui vise à empêcher les investissements dans l'île et constitue une source de tension considérable entre Washington et ses principaux alliés.

Le pape a fait grosse impression

«*Cela inclut la pression économique, notamment l'embargo [...] et les efforts multilatéraux pour obtenir un changement démocratique, y compris la collaboration avec d'autres [pays] qui, même s'ils ne sont pas d'accord avec certains aspects de la politique américaine, dont l'embargo, partagent certainement l'objectif d'un régime démocratique à Cuba*», a affirmé M. McCurry.

Les États-Unis, a-t-il poursuivi, ont été «*très impressionnés par la préoccupation du pape pour les souffrances humani-*

taires du peuple cubain».

Le régime castriste avait libéré quelque 90 opposants après la visite du pape.

C'est le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, qui a recommandé au président Bill Clinton la reprise des vols directs vers Cuba afin de faciliter un accroissement de l'aide humanitaire en faveur du peuple cubain, a déclaré un responsable de l'administration américaine.

Selon ce responsable, qui a souhaité conserver l'anonymat, cette étape ne constitue pas un allègement de l'embargo américain contre Cuba mais vise plutôt à soulager la situation humanitaire des Cubains.

Il a précisé que les États-Unis reviendraient sur les mesures prises par M. Clinton il y a deux ans en guise de représailles à l'attaque de deux avions privés par des MIG cubains au nord de l'île au cours de laquelle quatre Cubains américains avaient été tués.

Conférence sur le développement durable

Plus d'un milliard de gens n'ont pas accès à une eau propre

ASSOCIATED PRESS ET REUTERS

Paris — Entre cinq et dix millions de gens meurent chaque année après avoir été exposés à une eau impure et environ 1,2 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à une eau propre, se sont alarmés hier les organisateurs de la Conférence internationale Eau et développement durable qui s'est ouverte pour trois jours au siège de l'UNESCO à Paris.

«*Il est de plus en plus rare de trouver une eau pure*», a ainsi constaté Abou Zeid, directeur du Conseil mondial de l'eau, devant les délégués venus de 80 pays. Ainsi, environ 300 millions de personnes habitant dans 26 pays sont confrontés à de graves pénuries et d'ici 2050, ces pénuries pourraient toucher les deux tiers de la population mondiale, a-t-il averti.

D'énormes quantités de polluants, d'eaux usées, de déchets industriels et d'engrais sont jetés chaque année dans les lacs, les fleuves et les rivières de la planète. Si l'eau recouvre 71 % de la surface du globe, 98 % de cette eau est trop salée pour être consommable et les procédés de purification sont longs et coûteux.

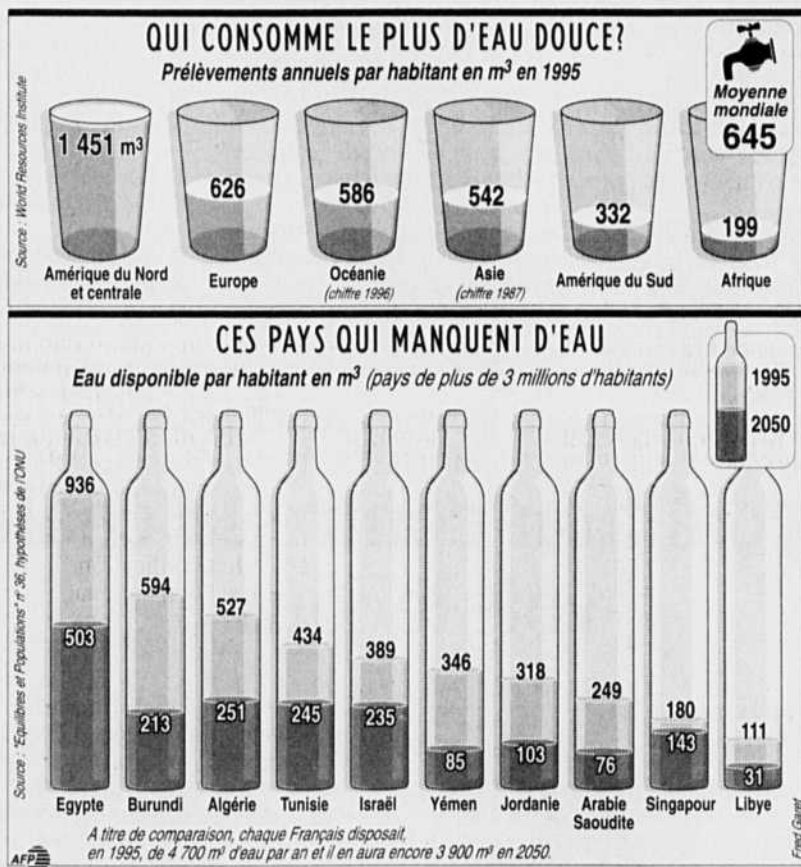
C'est pourquoi «*l'eau douce [...] est indispensable à la vie*», a résumé le ministre français de l'Environnement Dominique Voynet, insistant sur la «*valeur économique*» de cet élément. Depuis le début du XX^e siècle, sa consommation a été multipliée par sept et elle a doublé ces vingt dernières années, a-t-elle ajouté.

Appelant les délégués à oeuvrer à la sensibilisation des populations, Mme Voynet a souhaité que l'on développe les moyens de mieux conserver et nettoyer l'eau, qu'on gère mieux sa consommation et qu'on puisse même sanctionner ceux qui en consomment trop.

Répartition inégale

Il faut dire que ce précieux liquide est inégalement réparti: 60 % de l'eau douce de la planète se situe dans seulement dix pays dont la Russie, les États-Unis, la Chine, l'Indonésie et le Brésil. Elle est également inégalement consommée. Les Américains sont ainsi d'énormes consommateurs: si l'on divise par habitant la consommation mondiale, un Américain en utilisera 600 litres par jour, contre 200 pour un Européen et à peine 30 pour un Africain. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, seuls 40 % des habitants de la planète ont assez d'eau.

Pour sa part, M. Zeid a appelé les pays victimes de pénuries d'eau de



mettre en oeuvre des politiques de partage et d'améliorer les réseaux de distribution. Pour lui, les pénuries d'eau «*mettent en danger la paix et la sécurité du monde*».

Compte tenu de la croissance démographique et de la concentration des populations dans les grandes villes, la situation ne peut que se dégrader, non seulement à propos de la quantité d'eau mais aussi et surtout de sa qualité.

Les maladies liées à l'eau (diarrhée, fièvre typhoïde, schistosomose, dengue, vers intestinaux, etc.) font entre 5 et 10 millions de morts par an, a affirmé Abou Zeid, président du Conseil mondial de l'eau.

«*A moins d'une inflexion rapide des modes de production et de consommation de l'eau, cette ressource, qui n'existe qu'en quantité limitée, deviendra un frein essentiel pour le développement économique, voire la source de conflits nouveaux et dramatiques*», a dit Dominique Voynet dans son discours.

Juste prix

L'un des débats les plus suivis devrait porter sur un hypothétique «*juste prix*» de l'eau. Il convient de «*considérer*

l'eau non seulement comme un bien économique et social mais aussi comme un bien naturel et culturel. Autrement dit, l'eau ne peut être gérée comme un bien marchand car c'est un bien collectif», a déclaré Dominique Voynet.

Pour le secrétariat de la conférence, c'est justement pour que les hommes puissent continuer d'utiliser une eau propre en quantité suffisante qu'il est nécessaire de débattre de son prix.

«*Deux visions s'affrontent, l'une qui souhaite laisser le marché dicter le prix de l'eau, l'autre qui fait état du caractère public et limité de cette ressource indispensable à la vie*», lit-on dans un document préparatoire. «*Il n'est pas nécessaire d'appliquer partout et pour tous le concept d'utilisation de payer, estim-t-on. Des systèmes de péréquations doivent garantir l'égalité de l'accès à l'eau potable*».

Jacques Chirac ouvrira aujourd'hui la session ministérielle de la conférence et Lionel Jospin clôturera les travaux demain.

Les conclusions seront présentées le 20 avril à New-York à la Commission du développement durable, organe de l'ONU, qui devra décider comment les mettre en pratique.

Crimes contre l'humanité

20 ans de réclusion requis contre Papon

REUTERS

Bordeaux — Le procureur général Henri Desclaux a requis hier une peine de vingt ans de réclusion criminelle et de privation de droits civiques contre Maurice Papon, 87 ans.

Il a justifié cette atténuation de la peine — la peine maximale pour complicité de crime contre l'humanité étant la perpétuité — par le refus de faire de l'ex-secrétaire général de la préfecture de Gironde «*le bouc émissaire de tous les absents*».

Ce réquisitoire a suscité l'indignation de la plupart des avocats des parties civiles, reprochant au ministère public de vouloir «*banaliser*» le

crime contre l'humanité.

En revanche, Michel Slitinsky, porte-parole des familles des victimes a déclaré que «*l'important est que Maurice Papon passe quelques années en prison*», et qu'à son âge, peu importait qu'il soit condamné à une peine de vingt ou à la perpétuité.

M^r Arno Klarsfeld s'est en revanche «*réjoui de ce que le ministère public se soit rangé*» à la position qu'il soutenait depuis le début du procès. Pour Arno Klarsfeld et son père, Serge, Maurice Papon n'est ni «*Bousquet*, ni «*Touvier*» et doit bénéficier d'une gradation des peines, c'est-à-dire une atténuation. «*Il faut juger au nom de la justice des hommes, non d'une espèce de justice absolue qui ferait*

qu'on irait jusqu'à juger les gendarmes qui ont arrêté les juifs», a-t-il dit.

Du côté de la défense, M^r Jean-Marc Varaut a considéré que le procureur général avait demandé «*une condamnation à mort*». «*J'ai appris qu'on lui proposait de rester en prison jusqu'à 107 ans, vingt ans ou perpétuité à son âge, il n'y a pas de différence*», a-t-il dit.

Au terme de sept heures d'intervention, Henri Desclaux a reconnu qu'il ne pouvait apporter la preuve de la connaissance que Maurice Papon avait du plan d'extermination nazi. Mais il a affirmé, après une démonstration méthodique et implacable, que l'accusé ne pouvait avoir d'illusions sur le sort des juifs dès le mois d'août 1942.

Les ambitions nucléaires de l'Inde inquiètent le Pakistan

Vajpayee et ses ministres prêtent serment

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

New Delhi — Atal Behari Vajpayee est devenu hier premier ministre de l'Inde, à la tête d'un gouvernement nationaliste hindou dont on prédit déjà qu'il aura bien du mal à assurer la stabilité et qu'il ne mettra pas sa rhétorique dure en pratique.

M. Vajpayee, 71 ans, leader du BJP (Parti du peuple indien, droite nationaliste), a prêté serment devant le président K.R. Narayanan, jurant «*au nom de Dieu*» de respecter la constitution, de défendre l'intégrité de l'Inde, d'œuvrer «*sans peur et sans favoritisme*».

Il est le 13^e chef du gouvernement de la plus grande démocratie du monde depuis l'indépendance en 1947. Il avait déjà été premier ministre, en 1996, mais était tombé après 13 jours faute de soutien.

En habit traditionnel, longue tunique beige sur pantalon blanc, M. Vajpayee a prêté serment, en hindi, lors d'une cérémonie au bas des marches du palais présidentiel qui fut celui du vice-roi britannique des Indes.

Ses 42 ministres, dont deux musulmans et quatre femmes, ont ensuite, un à un, juré fidélité à la constitution, notamment L.K. Advani, président du BJP, considéré comme la face radicale d'un parti accusé de sectarisme anti-musulman et de vouloir porter atteinte à la laïcité de l'Inde. M. Advani a obtenu le tout-puissant ministère de l'Intérieur, en charge de la sécurité et des renseignements.

M. Vajpayee, qui s'est aussi réservé le poste de ministre des Affaires extérieures, gouvernera à la tête d'une coalition de 17 partis et personnalités alliés ne disposant pas de la majorité absolue au Lok Sabha (Assemblée du peuple). Il se soumettra les 27 et 28 mars à un vote de confiance, qu'il devrait remporter grâce à des abstentions.

Les analystes ne donnent cependant à son gouvernement, le cinquième en Inde en deux ans, pas plus de 18 mois, compte tenu des contradictions entre de multiples alliés dont peu partagent l'idéologie du BJP. M. Vajpayee a d'ailleurs déjà dû édulcorer ses ambitions. Son programme ne fait pas état de la construction promise d'un temple sur les ruines d'une mosquée rasée par des fanatiques hindous en 1992, de la suppression du statut spécial du Cachemire à majorité musulmane ni de l'uniformisation des codes civils.

En revanche, il est prévu le développement s'il le faut d'un arsenal nucléaire et une adaptation de la libéralisation économique avec certaines mesures d'inspiration protectionniste.

M. Vajpayee a expliqué après sa prestation de serment que le processus de réformes engagé en 1991 après 40 ans d'étatisme devait être réformé pour avoir «*un meilleur visage, le visage du peuple*».

Après un long suspense, le poste de ministre des Finances, crucial dans cette entreprise, a été attribué à M. Yashwant Sinha, 61 ans, considéré comme pro-réformes mais qui ne dispose pas de la confiance de tout le BJP.

M. Vajpayee a promis des «*relations amicales*» avec le Pakistan voisin et rival, considéré comme ayant aussi les moyens d'avoir des armes nucléaires et qui a mis en garde hier contre une course aux armements. L'un de ses premiers gestes a été d'assister à une rencontre de hockey-sur-gazon entre le Pakistan et l'Inde, victorieuse 3-2.

La défense, et donc le nucléaire, a été confiée à un socialiste aux déclarations souvent extrémistes, M. George Fernandes, qui fut ministre de l'Industrie dans les années 1970 et s'illustra par des politiques protectionnistes et l'expulsion d'Inde de la firme américaine Coca-Cola.

La plupart des analystes estiment que les déclarations fortes concernant l'économie ou le nucléaire ne sont que rhétoriques, tentant de montrer que la coalition est solide et pourra tenir plus longtemps que les précédentes. Ils doutent que l'Inde en arrivera à se doter d'un arsenal atomique ou à violer des règles commerciales internationales, au risque de sanctions.

Le Pakistan s'est tout de même réservé hier la possibilité de revoir sa politique nucléaire si l'Inde devient une puissance nucléaire militaire. Anticipant les réactions internationales, plus particulièrement régionales, Atal Behari Vajpayee avait assuré que «*personne ne doit se sentir inquiet, pas plus que nous ne nous préoccupons que l'on s'inquiète*». Mais le ministre pakistanais des Affaires étrangères a précisé que ce que les nouvelles autorités de New Delhi ont présenté comme une «*réévaluation de la défense stratégique de l'Inde*» créait une «*situation inquiétante*» pour l'Asie du Sud et le monde. «*Dans cette situation, si le besoin s'en fait sentir, nous réviserons notre politique pour garantir notre souveraineté, notre intégrité territoriale et nos intérêts nationaux*», a-t-il averti.

Les analystes

ne donnent

que 18 mois

de pouvoir

au BJP

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Provigo double ses bénéfices

LE DEVOIR

Provigo a dégagé un bénéfice net record, soit plus du double de celui de 1996.

Le géant alimentaire a réalisé un bénéfice net de 84,9 millions pour l'exercice terminé le 31 janvier 1998, en regard de 38,8 millions un an plus tôt. Le bénéfice par action s'est établi à 80 ¢, contre 32 ¢ au cours de l'exercice précédent. Les ventes nettes ont atteint 5,96 milliards, comparativement à 5,83 milliards lors de l'exercice précédent.

En excluant les éléments inhabituels et le bénéfice net de la filiale C Corp., vendue au cours du deuxième trimestre de l'exercice, le bénéfice net de Provigo a augmenté de 9,9 % pour s'établir à 68,7 millions (66 ¢ par action), en comparaison de 62,5 millions (57 ¢ l'action) au cours de l'exercice précédent. « Cette amélioration est principalement attribuable à un contrôle plus serré des stocks, à des gains en efficacité aussi bien en magasin que dans les fonctions de distribution et de soutien, et à une diminution du coût moyen de la dette », a souligné Provigo.

« Ces résultats sont le fruit des actions faites au cours des quatre dernières années pour assainir la situation financière de l'entreprise et consolider sa position de chef de file », a ajouté Pierre L. Mignault, président et chef de la direction de Provigo. Contrairement aux exercices précédents, les résultats de l'exercice ne sont grevés d'aucune perte inhabituelle résultant de la radiation ou de la vente d'actifs.

Parmi les éléments inhabituels, rappelés que Provigo comptait, le 14 avril 1997, la vente des actions de C Corp. (abritant les Provi-Soir) à Alimentation Couche-Tard, en contrepartie d'une somme au comptant d'environ 85 millions. Le gain résultant de la transaction s'élève à 15,1 millions. Ce gain a eu pour effet d'augmenter de 16 ¢ le bénéfice par action.

De plus, le 28 novembre dernier, la Cour d'appel a rendu un jugement relatif à une poursuite contre Provigo intentée par un exploitant affilié. La cour a accordé des dommages de l'ordre de 3,5 millions au marchand. La vice-présidente aux relations avec les investisseurs, Joelle Verdon, a expliqué que des provisions relatives à ces frais avaient été comptabilisées antérieurement.

Le Groupe Provigo Gagnon avait allégué que Provigo avait fait de la concurrence déloyale en exploitant un magasin à grande surface Héritage à environ 300 mètres de son supermarché. Dans un jugement rendu en janvier 1995, la Cour supérieure du Québec avait reconnu Provigo coupable de concurrence déloyale et l'avait condamné à payer 4,6 millions en dommages et intérêts au Groupe Gagnon. Le 28 novembre dernier, la Cour d'appel a rendu jugement dans ce dossier, accordant 3,5 millions au Groupe Gagnon. Pour l'instant, Provigo n'a pas manifesté l'intention d'en appeler de cette décision.

Mme Verdon a affirmé qu'il n'y avait pas d'autres poursuites de ce type contre Provigo.

EN BREF

États-Unis: l'inflation en hausse de 0,1 %

Washington (AFP) — L'indice des prix à la consommation aux États-Unis en février a augmenté de 0,1 %, après être resté inchangé en janvier, a annoncé hier le département du Travail. L'indice des prix de base, hors alimentation et énergie, a augmenté de 0,3 %. En janvier, les prix de base avaient progressé de 0,2 %. Sur les douze mois arrêtés en février, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,4 % contre une hausse 3 % un an auparavant. Les prix de base ont augmenté de 2,3 % sur douze mois contre une augmentation de 2,5 % l'an dernier.

Swatch présente une montre-téléphone

(Reuters) — Le groupe suisse SMH, fabricant des montres Swatch, a présenté, hier, à la foire technologique de Hanovre (CeBIT) la «Swatch Talk», un téléphone mobile intégré à une montre-bracelet. Il suffit de tourner le cadran de la montre pour qu'elle soit utilisable en téléphone. « La prochaine fois que ma montre m'avertira qu'il est l'heure d'appeler quelqu'un, j'aurai le téléphone sous la main », a déclaré le président de SMH/Swatch AG, Nicolas Hayek.

Zone de libre-échange des Amériques

Le Canada orchestrera la première phase des négociations

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

C'est finalement le Canada qui orchestrera la première phase des négociations qu'entreprendront en juin prochain, à Buenos Aires, les 34 pays des Amériques afin de créer d'ici sept ans une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Un marché qui est évalué à près de sept mille milliards de dollars américains.

Les 34 ministres du Commerce ont pris cette décision à San José (Costa Rica), hier, à l'occasion de la quatrième réunion des ministres du Commerce de l'hémisphère occidental.

« C'est un vote de confiance », a déclaré hier le ministre du Commerce international du Canada, Sergio Marchi, lors d'une conférence de presse téléphonique.

A ses yeux, le Canada a été choisi en raison des relations privilégiées qu'il entretient avec les pays d'Amérique latine. « Ces pays voient le Canada comme un pays qui ne veut pas les dominer », a insisté le ministre Marchi, en faisant allusion au lourd héritage historique qu'ont laissé les États-Unis (moult interventions militaires, par exemple) dans cette région du monde.

D'ailleurs, en décembre 1994, au Sommet des Amériques de Miami, les États-Unis s'étaient mis à dos certains pays, dont le Brésil, parce qu'ils voulaient créer cette vaste zone de libre-échange un peu trop rapidement au goût de plusieurs.

Les négociations seront officiellement lancées le 18 avril prochain lors du Sommet des Amériques qui se tiendra à Santiago (Chili). Le Canada



Sergio Marchi

assumera la responsabilité des pourparlers pour les 18 prochains mois.

Ce projet de ZLEA n'est pas un élargissement de l'ALENA ou du MERCOSUR (le marché commun auquel participent certains pays d'Amérique du Sud). Par contre, le Canada compte s'inspirer de l'ALENA pour créer cette zone de libre-échange.

Inclusion de Cuba

Par ailleurs, le Canada aimerait voir éventuellement l'inclusion de Cuba dans cette ZLEA. « Ce n'est pas seulement la position du Canada, mais celle de l'ensemble des participants », a précisé M. Marchi.

Mais pour l'heure, la participation de Cuba aux prochaines négociations est impossible puisqu'il ne répond pas aux deux critères d'admission à la

ZLEA qui ont été établis lors du sommet de Miami: avoir un régime démocratique et une économie ouverte.

Par ailleurs, étant donné les grandes disparités socioéconomiques entre les 34 pays qui participeront aux négociations, le ministre Marchi est conscient qu'il faudra écouter les préoccupations des petites économies. « Le Canada, qui a signé un accord [l'ALE] avec un partenaire dix fois plus gros que lui [les États-Unis], il y a dix ans, est sensible aux préoccupations de ces économies. »

Certains pays d'Amérique latine auront en effet certaines réticences à laisser tomber leur barrières douanières, a expliqué hier un fonctionnaire du ministère du Commerce international du Canada. La grande question sera de savoir à quelle vitesse — on parle bien sûr d'années — ces pays décideront de libéraliser leur économie, a-t-il précisé.

Pour ce faire, les ministres du Commerce des 34 pays des Amériques ont formé neuf groupes de travail qui se pencheront sur les différents secteurs qui devraient être éventuellement libéralisés. Les voici:

- l'accès au marché des biens;
- les services;
- l'investissement;
- le marché public;
- les règlements des différends (on pourrait s'inspirer de ceux de l'OMC ou de l'ALENA);
- l'agriculture;
- les droits de la propriété intellectuelle;
- les subventions;
- les droits antidumping et les droits compensateurs.

Projet de loi 188 et caisse assurance

Une coalition contre la coalition voit le jour

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

En réplique à cette vaste coalition qui a vu le jour lundi pour plaider à l'unisson contre le projet de loi 188, le Mouvement Desjardins a réuni six organismes, couvrant divers champs d'expertise, en guise de contrepoids. Ces derniers pressent le ministre des Finances, Bernard Landry, d'adopter rapidement le projet de loi sur la distribution des produits et services financiers.

Afin de répliquer aux propos de M. Landry voulant que seule l'Industrielle-Alliance s'oppose encore aux modalités de cette réforme de la Loi sur les intermédiaires de marché, la plus grosse compagnie d'assurances québécoise s'est retrouvée, lundi, au cœur d'une vaste coalition réunissant essentiellement des organismes impliqués directement dans le monde de l'assurance. Est venue s'y greffer la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

« La distribution de produits d'assurance dans les caisses populaires est loin de faire l'unanimité, contrairement à ce que prétend le ministre Bernard Landry à qui veut bien l'entendre. Ce projet, notamment en ce qui concerne l'utilisation des renseignements personnels, constitue une menace à plusieurs égards pour les consommateurs », avait-on répété. Cette coalition tenant des propos qualifiés de démagogues par

le Mouvement Desjardins, l'institution québécoise a ajouté à sa réplique un regroupement de sept organisations qui, « pour des raisons différentes liées à leurs champs d'expertise respectifs, sont d'avis que le projet de loi 188 doit être adopté rapidement afin que les consommateurs puissent profiter des avantages d'un marché décloisonné et plus concurrentiel, tout en ayant la garantie d'une meilleure protection quant à l'utilisation des renseignements professionnels. »

« Ils ont semé un doute dans l'esprit du public. Nous devons réagir. Nous voulons également démontrer que nous ne sommes pas seuls à plaider en faveur [du projet de loi 188] », a ajouté André Chapleau, directeur des affaires institutionnelles au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins peut ainsi compter sur l'appui des syndicats FTQ et CSN, représentant les employés syndiqués des institutions financières québécoises, de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec, de l'Institut québécois de planification financière, du Conseil des fonds d'investissement du Québec et de la Chambre des notaires. « Les signataires constatent, comme la plupart des experts du domaine financier, que le projet de loi 188 s'inscrit dans la foulée d'un mouvement mondial. Ne pas s'adapter compromettrait notre développement à moyen et long termes et favoriserait de grandes entreprises étrangères. »

Encore la crise du verglas

Les exportations canadiennes ont subi un fort recul en janvier

Ottawa (PC et AFP) — Les exportations ont reculé de plus d'un milliard de dollars en janvier par rapport au mois précédent, a révélé hier Statistique Canada, précisant que cette baisse n'était que peu liée à la crise du verglas survenue en début d'année.

Tous les secteurs ont enregistré un recul durant le premier mois de l'année, notamment ceux des produits de l'automobile et de l'énergie, dont la performance explique largement la baisse générale de 4,3 % des exportations, selon l'organisme fédéral.

Les importations ont aussi chuté en janvier, de 3,6 %, atteignant 909 millions. Dans ce cas également, les secteurs ont tous faibli. Et une fois encore, ceux des produits de l'automobile et de l'énergie ont davantage que les autres contribué au déclin observé. La performance du secteur de la machinerie, en baisse de 2,3 %, s'est aussi révélée déterminante.

Selon Statistique Canada, les mouvements saisonniers et les problèmes économiques affectant les marchés asiatiques expliquent ce recul des exportations et des importations cana-

diennes davantage que le verglas de janvier. « Quoique ayant eu un impact majeur sur l'emploi et les expéditions, la tempête de verglas qui a eu lieu au Québec et dans l'est de l'Ontario n'a eu qu'un impact limité sur le commerce des marchandises », a indiqué l'organisme fédéral par voie de communiqué. « La plupart des exportateurs et importateurs des régions les plus touchées ont pu éviter ou minimiser les fermetures. Plusieurs biens exportés du Québec et de l'Ontario [comme le papier journal, les biens agricoles et les produits de l'automobile] viennent de régions non affectées par cette tempête », a-t-on précisé.

Par ailleurs, les reculs enregistrés par les exportations et les importations ont ramené la balance commerciale du Canada à 1,7 milliard, en baisse de 241 millions par rapport à décembre. Néanmoins, ce total demeure supérieur à la balance de novembre, de 1,3 milliard.

Quoique moindre qu'en décembre, la balance commerciale de janvier constitue une bonne nouvelle, ont estimé en bloc les analystes financiers,

hier. « La performance commerciale du Canada résiste mieux que prévu aux vents forts d'Asie », a ainsi déclaré Sherry Cooper, économiste en chef au sein de la firme Nesbitt Burns. « Il reste à voir si la demande intérieure augmentera de nouveau, poussant les importations à la hausse, au cours des mois à venir. »

Pour sa part, Andrew Pyle, responsable de la stratégie de marché chez ABN-AMRO, a estimé que le faible impact exercé par le verglas avait constitué la surprise la plus agréable.

États-Unis

Aux États-Unis, la crise asiatique a frappé de plein fouet le commerce extérieur, comme le montre le gonflement de plus de 10 % du déficit en janvier qui, avec 12 milliards, est à son plus haut niveau depuis 1992. Les exportations ont plongé de 2,6 % à 77,3 milliards comparativement au mois précédent, selon les chiffres publiés hier par le département du Commerce. Ce recul a été partiellement amorti par une baisse de 1 % des importations.

Selon le gouverneur de la Banque du Canada

L'économie va continuer de croître à un bon rythme

Ottawa (PC) — En dépit de la crise asiatique, l'économie canadienne va continuer de croître à un bon rythme en 1998, estime le gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen.

L'économie du pays est en meilleure santé, l'inflation étant faible et le déficit chose du passé, ce qui lui permet de résister davantage qu'elle n'aurait pu le faire il y a quelques années à une situation négative telle que la crise asiatique, a déclaré M. Thiessen à Ottawa, hier, dans le cadre de son discours annuel aux Communautés.

Le gouverneur de la banque centrale a reconnu que la crise économique secouant l'Asie exercerait un impact négatif sur l'économie canadienne, qui a progressé à un taux annuel de 4 % en 1997. « Je m'attends à ce que, en dépit des effets négatifs venus d'Asie, notre économie continue de croître à un bon rythme en 1998 », a-t-il néanmoins déclaré.

M. Thiessen n'en a pas moins suggéré aux Canadiens de jeter un coup d'œil du côté des États-Unis afin de voir ce qu'il était possible de réaliser, d'un point de vue économique. Le taux de chômage des États-Unis est inférieur de près de la moitié à celui du Canada, et ce en dépit de taux d'in-

flation similaires. Selon M. Thiessen, l'économie américaine illustre d'éloquente façon à quel point une faible inflation peut favoriser la croissance.

« Je ne peux trop insister sur l'importance de la politique de faible inflation menée par la banque centrale des États-Unis dans l'atteinte de la stabilité économique, a-t-il déclaré. L'histoire montre que, une fois que l'inflation s'installe, les graines de la récession sont semées. Et pire est l'inflation, pire est la récession subséquente. »

Politique de faible inflation

La Banque du Canada continuera donc de mener une politique de faible inflation dans le but de favoriser la croissance économique pendant aussi longtemps que possible, a indiqué son dirigeant.

Le taux d'inflation du Canada a été inférieur à un pour cent lors de chacun des deux derniers mois de 1997, avant de remonter à 1,1 % en janvier. La banque centrale a pour objectif de maintenir l'inflation à un taux oscillant entre un et trois pour cent.

M. Thiessen a indiqué que les taux enregistrés en novembre et décembre derniers résultaient de facteurs temporaires, et qu'ils n'étaient pas le reflet d'une tendance suivie par l'inflation.

L'Internet au Québec

Un champ en friche

Le CRIM ouvre la Fête de l'Internet en réfléchissant sur le médium électronique

MICHEL LA SALLE
COLLABORATION SPÉCIALE

Le Centre de recherche informatique de Montréal recevait hier une soixantaine d'invités pour faire le point sur l'état des lieux et tracer des perspectives d'avenir sur Internet dans les secteurs industriel, éducationnel et gouvernemental au Québec. Malgré un manque patent de vision stratégique de la part du gouvernement québécois et une absence totale de données sur la situation dans l'entreprise, tous ont convenu qu'Internet demeurerait imparable.

Mais pour l'heure, les participants à la table ronde du CRIM ont accueilli avec un silence de plomb la simple question: quel est l'état des lieux au juste, combien de PME et quels secteurs vont sur Internet?

Tous ont contemplé l'avenir avec optimisme et souligné d'intéressants développements. Si un certain pessimisme nourrit encore les micro-entrepreneurs d'Internet en production de contenu, pour les fournisseurs de réseau Internet, tout va bien. « Le Réseau interordinateurs scientifiques québécois [RISQ] s'est repositionné, il y a six mois, pour devenir un véritable soutien à la recherche, développer l'Internet II. C'est ainsi que nous avons mis en place un réseau privé de fibre optique à Montréal. Nous ferons de même à Québec d'ici juin prochain. Les autres régions suivront », a affirmé Réjean Bernard, de l'Université du Québec à Montréal, et président du comité de gestion du RISQ. « Nos 110 membres veulent un réseau à très large bande pour préparer l'Internet de demain qui pourra servir aussi pour la téléformation. »

Cette détermination d'offrir les meilleurs tuyaux de communication pour faciliter au maximum le service occupe aussi le gouvernement fédéral. « Nous sommes les premiers à implanter un réseau Internet tout optique à travers le pays et notre meilleur partenaire au pays est le RISQ », a assuré Bernard Turcotte, président de la Société Internet du Canada et directeur de projets spéciaux au Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE).

Plus complexe

Du côté gouvernemental, la donne est plus complexe. Même s'il y a actuellement 134 sites Internet dans l'administration, son réseautage relève des travaux d'Hercule. « Les deux cents ministères et organismes gouvernementaux jouissent d'une autonomie d'action et de moyens. Mettre l'Etat en réseau est ardu. Mais nous devons le faire pour donner au citoyen un accès simple et facile », a déclaré Jean-Pierre Gagnon, directeur de la diffusion sur les inforoutes au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Poussant plus loin l'allégorie de la démocratie en ligne avec Internet, M. Gagnon a prédit que les citoyens participeraient à la définition des orientations de l'Etat avec Internet. Comment? Nul ne le sait encore

puisque la stratégie gouvernementale n'a été ni présentée ni discutée.

Pour sa part, Vincent Tanguay, chargé de mission pour l'éducation et la langue au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), a souligné l'importance de la collaboration pour mettre en place un système de téléformation, une solution pour contrer 40 % d'abandon scolaire. « Nous devons construire une culture de réseau pour éviter l'isolement. Ainsi, les applications développées par Télé-université conduisent à l'établissement d'un campus virtuel qui rassemble. » Quant au contenu, M. Tanguay a déclaré qu'il voulait faire appel aux éditeurs québécois à la condition qu'ils partagent le risque.

Remarquant justement que le contenu, le réseau, la demande étaient au rendez-vous du côté des affaires, Pierre Mallette, directeur général de Bell Emergis — la division responsable des nouvelles technologies de l'information et des communications à Bell Canada —, a brossé le portrait de quelques réalisations dans les secteurs gouvernemental, manufacturier, des loisirs, de la santé et des finances. « Nous lancerons le Centre national d'affaires Bell pour permettre le commerce électronique entre entreprises et d'entreprises aux consommateurs. Nous deviendrons ainsi un opérateur de commerce électronique. »

Incompréhension

Toutefois, force a été de constater qu'il règne un climat de méfiance, voire d'incompréhension entre les producteurs de contenu pour Internet et le gouvernement. Même réaction par rapport à leur financement. « Arrêtons de parler de gros tuyaux pour l'Internet. Vaut-on la mort des producteurs de contenu? », a demandé Olivier Soussy, président de Soussy.com. Il n'y a rien pour nous alors qu'il y a des sites moribonds qui ont reçu des subsides considérables. Au rythme où vont les choses, il ne restera bientôt que les InfiniIT, les Sympatico, le Journal de Montréal et La Presse sur le Web. »

M. Soussy a aussi souligné l'importance de la sécurité des lignes et du micro-paiement pour le commerce électronique. Répliquant à cette objection sur les difficultés de financement, le président de R2C2 Info, une société de capital-risque, a signalé la forte activité de son secteur. « Le capital-risque existe bel et bien. Cinquante-cinq pour cent de ces fonds au pays sont au Québec et trois cents sociétés de capital-risque disposent de trois milliards de dollars. Mais risquer ne signifie pas financer au hasard. Nous préférons investir dans les outils car, s'il y a des pertes, au moins nous récupérons quelque chose. »

Plusieurs institutions financières comme la Banque Nationale ou la Banque Royale proposent aussi des programmes de financement de la nouvelle économie, seules ou en collaboration avec la Banque de développement du Canada. Ou bien elles communiquent insuffisamment leurs offres, ou bien elles ne répondent pas encore aux besoins des entrepreneurs de la nouvelle économie.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0.2974
Allemagne (mark)	0.7741
Arabie Saoudite (riyal)	0.3927
Australie (dollar)	0.9759
Barbade (dollar)	0.7478
Belgique (franc)	0.03848
Bermudes (dollar)	1.4353
Brésil (real)	1.2867
Caralbes (dollar)	0.5502
Chili (peso)	0.00323
Chine (renminbi)	0.1772
Égypte (livre)	0.4305
Espagne (peseta)	0.00948
États-Unis (dollar)	1.4186
Europe (écu)	1.5831
France (franc)	0.2310
Grèce (drachme)	0.004626
Hong-Kong (dollar)	0.1887
Inde (roupie)	0.0379
Indonésie (roupie)	0.000150
Italie (lire)	0.000815
Jamaïque (dollar)	0.0428
Japon (yen)	0.010856
Mexique (peso)	0.1771
Pays-Bas (florin)	0.7089
Philippines (peso)	0.0384
Pologne (zloty)	0.4226
Portugal (escudo)	0.007889
Rép. dominicaine (peso)	0.0991
Royaume-Uni (livre)	2.3641
Russie (rouble)	0.2404
Singapour (dollar)	0.9081
Slovaquie (couronne)	0.0415
Slovénie (tolar)	0.008565
Suisse (franc)	0.9774
Taiwan (dollar)	0.0446
Thaïlande (baht)	0.0367
Ukraine (hryvna)	0.7152
Venezuela (bolivar)	0.00280

Fusion du NASDAQ et de l'AMEX

Le «marché de tous les marchés» a encreusé des obstacles devant lui

JEAN-LOUIS DOUBLET
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — En acceptant, mercredi, de fusionner leurs parquets, les conseils d'administration du NASDAQ et de l'American Stock Exchange (AMEX), les deuxième et troisième Bourses américaines, vont devoir convaincre les courtiers de l'AMEX, qui n'accepteront pas de gaïeté de cœur de céder leur place à l'électronique.

Ceux-ci doivent se réunir en assemblée générale en mai et plusieurs ont déjà exprimé leurs réticences devant ce mariage. L'assemblée devra approuver la fusion à la majorité des deux tiers.

Décrié par les responsables de l'AMEX, situé à New York, et du NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotation), une Bourse électronique dont le siège est à Washington, comme le «marché de tous les marchés», la nouvelle place veut surtout faire concurrence au New York Stock Exchange, la première Bourse mondiale, située à Wall Street.

Le NASDAQ est la deuxième Bourse américaine en matière de ca-

pitalisation boursière des sociétés qui y sont cotées, avec 1800 milliards de dollars, derrière Wall Street avec 9400 milliards de dollars. L'ajout de l'AMEX porterait le total de la nouvelle entité à 2000 milliards de dollars, soit encore loin derrière le NYSE.

En matière de nombre de sociétés cotées, l'ensemble NASDAQ-AMEX regrouperait 6300 valeurs pour un peu plus de 3000 pour le NYSE. Mais les valeurs du NASDAQ sont essentiellement des petites capitalisations et Wall Street jouit de sa réputation de première place mondiale.

L'AMEX s'est fait une spécialité des contrats à terme sur les options, un mécanisme qui permet aux spéculateurs de jouer sur l'évolution future des cours. Le NASDAQ veut être la place financière du futur où courtiers et investisseurs ne se rencontrent jamais, communiquant par ordinateurs interposés.

Si les grandes maisons de titres

sont plutôt favorables à la fusion, qui leur permettra de réaliser des économies, les courtiers de l'American Stock Exchange risquent de ne pas accepter de gaïeté de cœur de se faire remplacer par l'électronique. Les plus réticents risquent d'être ceux qui ne mettent jamais les pieds sur le plancher de l'AMEX à Trinity Place, tout près de Wall Street.

Les courtiers de l'AMEX n'accepteront pas de gaïeté de cœur de céder leur place à l'électronique

Appelés les «absents», ils possèdent des sièges qu'ils louent à d'autres courtiers. Le prix d'un siège à l'AMEX approchant les 500 000 \$ US, leurs réticences sont compréhensibles. Ils représentent, selon des chiffres cités par *The Wall Street Journal*, 45 % du total, soit 295 sièges sur 661.

L'accord conclu mercredi entre les conseils d'administration du NASDAQ et de l'AMEX prévoit de consacrer 30 millions à un «fonds de stabilisation» destiné à compenser les propriétaires de sièges et emporter leur accord. Ceux-ci garderont aussi

le droit d'opérer dans le nouveau marché issu de la fusion.

Cette nouvelle Bourse «représente la première étape vers la création d'un marché de tous les marchés construit et géré par un réseau d'ordinateurs reliant tous les participants dans le monde», ont souligné mercredi les dirigeants du NASDAQ, Frank Zarb, et de l'AMEX, Richard Syron.

Plusieurs marchés européens, notamment en Allemagne avec le DTB, se sont déjà engagés dans la voie de l'automatisation des transactions pour les contrats d'options et les instruments à terme. L'EASDAQ est également une réplique européenne miniature du NASDAQ.

Autre obstacle, la Securities and Exchange Commission qui doit donner son accord à la fusion. Celle-ci a le NASDAQ dans le collimateur en raison de plusieurs affaires de fraude ces dernières années. Le marché des options et des instruments dérivés étant encore plus exposé à des manipulations en tous genres, elle réclamera certainement des garanties sérieuses avant de donner son accord.

Axa devient le premier assureur mondial

Paris (AFP) — Un peu plus d'un an après la fusion entre les deux groupes, le français Axa a pratiquement terminé de digérer l'UAP et prend la première place mondiale en matière d'assurance devant Nippon Life et Allianz, en dépassant les objectifs de rentabilité qu'il s'était fixés pour 1997.

Le bénéfice net part du groupe Axa-UAP, annoncé hier, s'est établi à 7,9 milliard de FF (1,8 milliard) tandis que le chiffre d'affaires consolidé a atteint 364,6 milliards de FF (84,5 milliards).

En 1998, c'est le groupe allemand Allianz qui devrait reprendre la tête du classement mondial des assurances, après la réalisation de son offre publique d'achat sur les AGF.

En matière de gestion d'actifs, avec 3020 milliards de FF (700 milliards) d'actifs gérés au 31 décembre 97, Axa prend la troisième place derrière le groupe suisse issu de la fusion SBS-UBS et l'américain Fidelity.

Le groupe a lancé une vaste restructuration mondiale, avec la volonté d'imposer, d'ici l'an 2000, la marque unique d'Axa dans le monde entier.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM:Indice du marché	21077	3780.36	-18.53	-0.5
XCB:Bancaire	6029	7271.03	-59.52	-0.8
XCO:Hydrocarbures	5861	2529.44	+38.97	1.6
XCM:Mines et métaux	6337	2311.79	-32.98	-1.4
XCF:Produits forestiers	1638	2626.50	-42.74	-1.6
XCI:Bien d'Équipement	4123	3939.83	+4.80	0.1
XCX:Services publics	3664	4021.79	-41.23	-1.0

La Bourse de Toronto				
TSE 35	34639	402.68	-1.24	-0.3
TSE 100	57267	451.34	-2.72	-0.6
TSE 200	28384	430.86	-2.64	-0.6
TSE 300	85651	7382.22	-44.54	-0.6
Institutions financières	8296	9669.70	-107.89	-1.1
Mines et métaux	2856	4155.79	-54.37	-1.3
Pétrolières	15556	6271.55	+56.58	0.9
Industrielles	14312	5559.56	-27.74	-0.5
Aurifères	14484	6170.38	-128.00	-2.0
Pâtes et papiers	3559	4736.89	-67.28	-1.4
Consommation	2421	11330.37	-50.71	-0.4
Immobilieres	2940	2807.84	-16.33	-0.6
Transport	3115	9254.65	+25.93	0.3
Pipelines	685	6790.81	-137.94	-2.0
Services publics	5258	7325.40	-10.75	-0.1
Communications	8785	14291.34	-141.01	-1.0
Ventes au détail	1885	6181.57	-37.35	-0.6
Sociétés de gestion	1493	10002.67	+29.24	0.3

La Bourse de Vancouver				
Indice général	23649	612.96	+3.60	0.6

Le Marché Américain				
30 Industrielles	54514	8803.05	+27.65	0.3
20 Industriels	7201	3613.40	+9.59	0.3
15 Services publics	7384	281.78	+0.54	0.2
65 Dow Jones Composé	69099	2866.28	+8.06	0.3
Composite NYSE		567.38	+1.76	0.3
Indice AMEX		726.80	+4.04	0.6
S&P 500		1003.54	-3.36	-0.3
NASDAQ		1799.98	+11.70	0.7

Les plus actifs de Toronto					
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
ROGERS COMM INC B 6423	7.15	6.50	6.50	6.50	-0.65 -9.1
TVX GOLD CP	3319	4.18	3.90	3.90	-0.31 -7.4
ROYAL OAK MINES	2523	1.15	0.85	1.10	+0.40 -26.7
CRYSTALLEX INTL	2187	5.95	4.60	5.50	+0.90 -22.2
YOGEN FRUIZ	2100	10.35	9.75	10.25	+0.40 -4.1
BK OF NOVA SCOTIA	1784	37.65	36.50	36.65	+0.10 -1.6
STELCO INC A	1720	13.30	13.00	13.10	-
MTEL CP	1612	18.80	18.50	18.50	-0.20 -1.1
KINROSS GOLD CP	1513	5.20	4.90	5.00	-0.15 -2.9
CHAUVOY RES INTL	1468	0.25	0.12	0.20	-0.28 -58.3

Les plus actifs de Montréal					
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
FORT CHICAGO UN	538	6.50	6.50	6.50	-0.15 -2.3
AIR CANADA	520	13.20	12.95	13.05	-0.15 -1.1
MTEL CP	510	18.75	18.50	18.50	-0.15 -0.8
MANITOBA TELECOM	476	23.85	22.30	23.00	-0.25 -1.1
REPAV ENTR INC	425	0.26	0.25	0.25	-0.01 -3.8
TVX GOLD CP	419	4.18	3.90	3.90	-0.31 -7.4
SHARPE RES CP	418	1.06	0.95	1.05	+0.05 5.0
VIRGINIA GOLD	377	1.45	1.20	1.45	+0.10 7.4
BCE INC	275	56.10	55.40	55.95	+0.20 0.4
BOMBARDIER INC B	263	34.55	33.75	33.75	-0.15 -0.4

DECISION-PLUS

Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 8 avril 1998 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210

Réservez votre place :

(514)392-1366

http://www.decisionplus.com

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

chuté?

MONTREAL

XXM	3780,36	-18,53
-----	---------	--------

TORONTO

TSE 300	7382,22	-44,54
---------	---------	--------

NEW YORK

Dow Jones	8803,05	+27,65
-----------	---------	--------

DOLLAR

1\$ canadien	70,49¢ us	+0,02
--------------	-----------	-------

OR

à New York	291,60\$ us	+0,60
------------	-------------	-------

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, j= compagnie junior à la Bourse de Montréal; f= action ordinaire sans droit de vote à droit de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; f= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

É D I T O R I A L

Deux sortes de vie privée?

Michel Venne

Y a-t-il deux sortes de droit à la vie privée au Québec? On peut se poser la question lorsqu'on voit comment des élus défendent ce droit avec acharnement pour eux-mêmes devant la Commission d'accès à l'information mais ne disent mot lorsque des cas patents d'intrusion dans la vie de petites gens font la une des journaux.

La semaine dernière, le ministre du Travail, Matthias Rioux, s'est porté vigoureusement à la défense de la filature vidéo qui se répand à la CSST comme un moyen de pourchasser les prétendus fraudeurs. S'il existait au Québec des militants vraiment agressifs en faveur des droits de la personne, ils embaucheraient un détective et lui demanderaient de braquer une caméra vidéo sur le ministre du Travail durant quelques jours. Ils pourraient le faire suivre durant ses vacances dans une île des Caraïbes, le filmer sur le patio avec vue sur la mer qu'il loue pour se dorer la couenne en toute tranquillité. Les limiers rédigeaient un rapport circonstancié des allées et venues de l'honorable politicien: ses rencontres, sa tenue vestimentaire, ses postures, toutes sortes de renseignements que l'on retrouve sur les rapports de filature remis à la CSST.

Evidemment, au retour, lorsque les anarchistes sans gêne diffuseraient ces images, inoffensives mais ô combien amusantes, sous le manteau, dans les bars de la Grande-Allée, M. Rioux crierait au scandale. Comment ces gens ont-ils pu ainsi violer son intimité? Les détectives diraient que les bandes vidéo ont été volées par des voyous qui en ont fait un usage imprévu. Mais ils pourraient aussi renvoyer M. Rioux à la définition restrictive de la vie privée sur laquelle s'appuie la CSST pour justifier ses pratiques. Le ministre pouvait-il avoir une «*attente de vie privée*» s'il se trouvait sur un patio visible depuis la plage?

Dans son communiqué appuyant sans réserves la filature vidéo, M. Rioux affirme, sans rire apparemment, qu'*«aucun enquêteur travaillant pour la CSST n'est autorisé à s'immiscer dans la vie privée d'un travailleur accidenté»*. Mais filmer quelqu'un dans sa chambre à coucher ou le suivre pendant des heures en notant ses moindres faits et gestes dans un carnet, n'est-ce pas s'immiscer dans la vie privée? Le ministre a-t-il approuvé un communiqué aussi insignifiant? A-t-il pris la peine de s'interroger quelques secondes sur les arguments avancés par la CSN avant de prendre position aussi fermement en faveur d'une pratique aussi douteuse?

Le cas Rioux n'est pas unique. Au nom de la chasse aux présumés fraudeurs, tout semble désormais permis. Et les politiciens en général n'en ont cure tant qu'il s'agit de déshabiller des chômeurs, des assistés sociaux, des accidentés du travail ou de simples contribuables. Des assistés sociaux contestent en ce moment devant les tribunaux les intrusions que permet la Loi sur la sécurité du revenu; lorsque la Commission des droits de la personne a voulu participer à cette cause, le Procureur général du Québec a présenté une requête (heureusement rejetée) pour l'en empêcher. La vie privée des petites gens ne vaut pas grand-chose.

Par contre, la vie privée des politiciens semble donc importante. Elle est si importante que, pour la première fois depuis sa création en 1982, la Commis-

sion d'accès à l'information, à la demande du premier ministre, s'est transformée en commission d'enquête pour faire la lumière sur des allégations de fuites de renseignements confidentiels provenant du dossier fiscal du député bloquiste Ghislain Lebel. Juste au moment où Lucien Bouchard allait témoigner dans cette affaire, les députés libéraux ont bloqué l'enquête par une demande d'injonction à la Cour supérieure visant à permettre à leur avocat d'interroger les témoins. Gros coup de théâtre. Du jamais vu. Les députés libéraux ont justifié cette démarche exceptionnelle par le fait que l'enquête avait révélé, jusqu'à présent, que le ministre du Revenu pouvait, à sa demande, avoir accès aux dossiers fiscaux des députés. «*Et ça*», écrivent les libéraux dans un communiqué, «*c'est inacceptable!*» «*Ça*», c'est inacceptable. Le fait que le dossier de quelques députés puisse se retrouver sur le bureau d'un ministre justifie une action urgente et spectaculaire.

Le jour même du dépôt de cette action, des locataires dénonçaient la curiosité maladive des grands propriétaires immobiliers qui, s'ils continuent comme c'est parti, et sous l'œil bienveillant de la Régie du logement, vont bientôt finir par demander un échantillon sanguin et un test génétique avant de louer un appartement. Quelques jours auparavant, la CSN dévoilait son dossier sur le voyeurisme à la CSST. Mais ces deux situations, qui touchent à la vie privée de milliers de citoyens (comparativement à celle de quelques dizaines de députés), n'ont pas valu le moindre sursaut d'indignation de la part de l'opposition officielle, pas la moindre petite question en Chambre.

Certes, l'usage de renseignements confidentiels à des fins politiques est condamnable. Et l'enquête sur l'affaire Lebel nous révèle des choses révol-

tantes s'agissant de l'insouciance qui règne au ministère du Revenu à cet égard. Mais quand on y songe, pourquoi devrait-on accorder un traitement spécial aux dossiers fiscaux des élus? Pourquoi leurs dossiers ne pourraient-ils pas tomber entre les mains du ministre si ceux de n'importe quel autre citoyen le peut? Déjà soumis à des règles de transparence légittimes (les ministres, par exemple, sont tenus de déclarer publiquement leurs intérêts financiers), pourquoi les politiciens, appelés à voter les lois et à administrer les deniers publics, devraient-ils avoir une attente de vie privée supérieure à celle de leurs concitoyens? On dira que le ministre du Revenu pourrait utiliser des renseignements fiscaux pour miner la crédibilité d'un adversaire. Mais il pourrait aussi miner la crédibilité d'un entrepreneur sympathisant du parti adverse et le ruiner, celle d'un leader syndical trop populaire ou celle d'un journaliste encombrant. Où est la différence? L'affaire Lebel aura été utile seulement si elle aide à faire comprendre aux députés l'importance de protéger les renseignements personnels des citoyens contre l'arbitraire. Si elle convainc les élus à tirer les leçons qui s'imposent pour ramener un peu de respect dans les administrations publiques pour la vie privée de tous, les députés comme les petites gens.

On s'émeut pour le secret fiscal dû aux politiciens mais assez peu de l'intrusion dans la vie des petites gens.

LETTRES

Taxes et surtaxes

C'est avec déception que j'ai appris que Robert Perreault envisage une hausse des droits d'immatriculation et de la taxe sur l'essence pour aider à financer la fusion du transport en commun. Je me demande si M. Perreault habite la même planète que le reste des Québécois. Nous sommes déjà non seulement taxés, mais surtaxés. Le Québec vient de majorer la taxe de vente. Partout en banlieue, des pancartes affichent: «*Non à la facture de 500 millions*». A gauche et à droite, chaque palier de gouvernement et chaque commission parapublique n'a qu'une solution à ses défis: majorer les taxes, directement ou indirectement.

Si M. Perrault veut fusionner le transport en commun, je lui suggère d'en payer la note avec sa bonne gestion, et de bien vouloir me laisser mes quelques sous pour gérer ma propre vie.

Robert Raphael
Mont-Royal, 5 mars 1998

Immigrants ou allophones

Le mot «*allophone*» est une invention québécoise. Il cherche à remplacer un mot français qui désigne bien ce qu'il veut signifier, «*immigrant*». Les immigrants sont des individus qui, provenant de cultures et de pays divers, viennent s'établir dans un autre pays, pour des motifs économiques, politiques ou autres.

Le mot «*allophone*» a une extension plus large et plus imprécise: il désigne non seulement les nouveaux immigrants, mais ceux devenus citoyens du nouveau pays, leurs enfants, voire leurs petits-enfants, de sorte que personne, ne sachant précisément quand quelqu'un perd sa langue maternelle, ne sait quand il

perd son statut d'allophone pour devenir Canadien ou Québécois.

Le mot «*allophone*» rime avec le mot «*autochtone*». On met ainsi sur le même pied les immigrants et les Amérindiens, qui étaient la bien avant que l'Amérique du Nord soit colonisée par la France et l'Angleterre. Veut-on ainsi signifier que les allophones sont l'enjeu d'une nouvelle guerre, linguistique cette fois, contre les descendants des colons anglais et ceux des colons français? Le mot «*allophone*» unifie et masque les différences. Ce sont des individus qui éminent, individus de nationalités, de religions et de langues différentes.

Je ne sais qui, obsédé par le réel problème de la langue, a inventé ce mot. J'imagine que c'est un tricoté très serré, qui a fait ses études avant la loi 101, qui n'a pas appris à côtoyer dans les écoles des Québécois d'origines diverses et pour qui tout immigrant — dont la langue maternelle est ni le français, ni l'anglais — est l'autre, l'étranger, l'allophone.

Jean-Marc Piotte
Montréal, 15 mars 1998

De grâce, nos arbres!

Ça y est! On va me le couper, mon grand tilleul d'Amérique. «*Il appartient à la Ville*», s'empresse-t-on de me dire. Et «*la Ville*», elle l'a marqué d'un cercle rouge. Il est condamné. Pensez: 17 mètres de haut et tout fleuri à l'été. De jolies fleurs jaunes odorantes.

Il est le dernier colosse sur mon bout de rue. Sur le bout de rue de «*la Ville*», devrais-je dire. Et l'on va profiter du verglas de janvier pour l'abattre. Il a pourtant tenu le coup. Il en a vu bien d'autres. «*Il a une blessure au tronc*», me dit-on. J'ai pourtant demandé qu'on le traite, il y a plusieurs années. Mais c'est le temps des compressions. Comme si on s'en fichait des arbres à Montréal.

On va me le remplacer, me dit «*la*

Ville». Dans deux ans peut-être. Évidemment, au rythme où elle coupe, elle manquera d'arbres de remplacement, «*la Ville*». On va planter un chiot qui survivra au mieux 15 ans parce qu'on se refuse à utiliser des techniques connues pour assurer une longévité normale aux arbres.

La Ville donne ses arbres aux bûcherons. Comme le propose Mme Morissette dans sa lettre parue le 27 février, il faut un moratoire sur l'abatage. Il n'y a aucune urgence à faire ce que l'on fait; c'est un massacre systématique, pas de l'élagage ni de l'émondage mais de la destruction d'un patrimoine végétal irremplaçable. Je demande grâce pour «*nos*» arbres.

Pierre Asselin
Montréal, 6 mars 1998

L'actualité selon Garnotte

En tant que lecteur assidu du *Devoir*, je tiens à rendre hommage à Garnotte pour son talent, et surtout pour sa féconde imagination.

Quand Chapleau est parti, j'ai bien cru que la page éditoriale allait nous priver du sourire auquel ce dernier nous avait habitués, mais je me rends bien compte que son successeur n'a rien à lui envier. Aucun autre caricaturiste au pays n'a aussi bien illustré la campagne de sollicitation dont Charest est l'objet depuis le départ de Johnson. Je pense notamment à Charest en tant que courtisan dans un château médiéval, ou encore en statue dénuée frappée des mots «*Le Penseur*». Mon patron a même affiché cette dernière caricature dans la salle de travail, sans doute dans le but de nous faire rire, car les employés heureux, c'est bien connu depuis Bergson, offrent un meilleur rendement.

Denis Voyer
Montréal, 16 mars 1998



Figures charismatiques

Nous vivons à l'ère des sondages. C'est fou ce qu'on demande des avis. Sur tout. Le nouveau chef du Parti libéral québécois, le stade des Expos au centre-ville de Montréal, le budget du ministre des Finances. Tout juste si on ne sonde pas la population au sujet de la santé des Maurice Richard, le gala Métro Star et la nouvelle paire de chaussures de Céline Dion.

Cette manie est peut-être un moyen imparable de pratiquer une sorte de démocratie du pauvre, mais favorise-t-elle la réflexion? On peut en douter.

Et j'en doute, quant à moi. A une question posée par un sondeur, il faut répondre par l'affirmative ou la négative. Je n'oublie pas qu'il y a des sourdines aménagées à même la machine infernale qui est mise en branle lors d'un processus du genre. Mais de réflexion, point. Impossible d'apporter quelques nuances significatives.

Lors de l'opération «Charestmania», il s'agit de savoir avant tout si ce dernier peut ou non damer le pion à Lucien Bouchard dans l'éventualité d'une élection. Avec quelles idées? Pas intéressant. Selon quelle ligne de conduite vis-à-vis d'Ottawa? Aucun intérêt.

Ce qui importe, c'est de savoir lequel des deux hommes représente la figure la plus charismatique. Lequel des deux plaît davantage. Pour un peu on se croirait revenu au gala du plus bel homme de l'année que présentait naguère Lise Payette. On voyait alors défiler devant l'animation des candidats et des élus tout étonnés de se voir si beaux dans leur miroir. Ce spectacle vous consolait de ne pas avoir été pressenti pour la cérémonie.

Pourrais-je confesser que je ne sais pas ce qu'est au juste une figure charismatique. Le politicien qui revendique cet attribut, ou à qui on accorde cet hommage, doit évidemment projeter une image plutôt sympathique.

Pourtant, estimez-vous que Jean Chrétien, si prompt à se mettre en colère et à gueuler dès qu'il y a un cheveu dans la soupe, fait partie de la courte liste des charmeurs? Moi, pas. Et son lieutenant, le sémillant Stéphane Dion qui a autant de séduction qu'une tempête de verglas en juillet? Et combien d'autres dont l'empathie ne semble pas être le trait de caractère dominant que les sondages et les élections favorisent.

C'est à n'y rien comprendre. Jean Charest, par exemple. Comment peut-on trouver du charme à cet homme dont la prétention paraît être si évidente qu'on est parfois mal à l'aise pour lui. Il pourrait «*poursuivre sa réflexion*», ainsi qu'on l'a dit si naïvement, sans alerter à tout bout de champ une meute de journalistes. Mais ils le poursuivent, me réplique-t-on. C'est qu'il ne court pas très fort, le bougre. Escorté de deux ou trois gorilles, il pourrait réfléchir un peu plus en silence.

Mais où donc est rendu le sens du ridicule? A-t-on à tout jamais abandonné la tâche de souligner les incongruités politiques aux seuls caricaturistes?

Il faut battre Lucien Bouchard. Voilà le maître-mot. Une autre figure charismatique, à entendre les commentateurs. Là non plus, je ne comprends pas. Bien prêt à reconnaître à l'homme tout un faisceau de qualités, je n'en déduis pas pour autant qu'il soit une figure charismatique. D'accord, il sait parler, ses discours ont un

ton, certaines de ses envolées ont du corps. Joue-t-il du trémolo, il n'abuse pas, tempère ses emportements. A l'occasion, il sait indiquer une fermeté non équivoque. Quand il apparaît dans une foule, qu'il prend la parole, c'est lui qu'on écoute.

Mais lui, une figure charismatique? Non, vraiment. René Lévesque à ses débuts, sans doute.

J'ai dit plus haut que je ne sais pas ce qu'est une figure charismatique. J'ajouterais que je ne souhaite pas tellement en rencontrer une. Peut-être est-ce désillusion, mais il me semble qu'il est temps de passer à une autre conception de la vie politique.

Avons-nous vraiment besoin de figures emblématiques si puissantes qu'elles obnubilent les problèmes les plus essentiels? Qu'est-ce qui importe après tout? La solution du problème ou le charme supposé du magicien qui l'apporte?

Ne savons-nous pas que les grands hommes se font rares. On ne s'entend jamais complètement sur les hommes qui méritent cette distinction de toute manière. Napoléon a été un phare pour des générations et n'apparaît plus maintenant que comme un dictateur, pitoyable comme ils le sont tous. Et qu'en sera-t-il de Pierre Elliott Trudeau présenté il y a peu comme un personnage de haut vol et dont l'étoile pâlit à intervalles réguliers?

Les grands hommes sont difficiles à trouver. Il serait même un peu vain d'aller à leur découverte. Puisque nous risquons fort d'être gênés dans notre quête par une foule de technocrates détenteurs de pouvoirs en tout genre.

Charest? Bouchard? Je suivrai celui des deux qui me convaincra (malgré tout), pas celui qui me fera le plus beau sourire ou qui me serrera la main si malgré moi je le rencontre dans un centre commercial, une journée de campagne électorale.

À PROPOS

... de trafiquants

La délinquance de trafic obéit à une dynamique particulière. Étant intrinsèquement utile (pour au moins une fraction significative de la population), elle n'oppose pas des adversaires, mais rassemble au contraire des vendeurs et des acheteurs autour d'échanges.

Il n'est pas étonnant que les revenus que procure la participation même occasionnelle à la vente de drogues (ou d'autres biens et services) illicites soient en moyenne — comme on a pu le démontrer — plus élevés et plus réguliers que ceux qu'offre la délinquance prédatrice.

En l'absence de mécanismes de régulation comme le sentiment d'insécurité et l'autoprotection, la délinquance de trafic est sujette à des expansions de plus grande amplitude, même si la demande de drogues illicites témoigne d'un bon sens évident: les préférences pour les drogues douces et subjectivement contrôlables sont beaucoup plus répandues que pour les drogues dures.

Il est vrai que la délinquance de trafic amplifie la

délinquance prédatrice, comme c'est le cas pour les vols de véhicules — 49 580 en 1996, environ 6700 de plus qu'en 1995 — dont on sait que près de la moitié d'entre eux seront revendus.

C'est cette organisation de la revente qui alimente la croissance de ces vols depuis 20 ans.

La délinquance de trafic exerce aussi un effet de ricochet sur le volume global des vols de fait et de meurtres en raison de la fréquence plus élevée des conflits entre vendeurs et acheteurs sur les marchés de biens et de services prohibés ou rationnés.

En revanche, et précisément parce que ces marchés procurent des revenus plus constants et plus intéressants à ceux qui en assurent l'offre, il est vraisemblable que ces trafics détournent bon nombre d'entre eux d'une délinquance prédatrice moins lucrative.

Pierre Tremblay, dans *Québec 1998*, éditions Fides — *Le Devoir*.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Les parents pauvres de la recherche scientifique ne s'enrichiront pas cette année

Les sciences humaines et sociales doivent avoir un financement adéquat

Les domaines moins susceptibles de répondre aux diktats de rentabilité de l'entreprise privée sont laissés pour compte dans le budget fédéral

DOMINIQUE LIZOTTE
MATHIEU ALBERT
GUYLAINE GIROUARD
PIERRE ROBITAILLE
GILBERT RODRIGUE

Étudiantes et étudiants de troisième cycle en sciences humaines et sociales

«Il faut chercher et honorer avec ferveur la recherche désintéressée, la science tout court. [...] La dignité de la recherche de la vérité, des vérités partielles mêmes, a priorité sur les préoccupations nationales. [...] Si nous sommes de vrais [gens] de science, de grands citoyens de la Cité de l'esprit qui est sans frontières, la patrie, par surcroît, par ricochet, en retirera sûrement honneur et profit.»

— Frère Marie-Victorin

Nous sommes cinq doctorants de l'Université Laval et de l'Université de Montréal qui rédigeons des thèses dans cinq disciplines différentes des sciences humaines et sociales (SHS) au sens large: le droit, la sociologie, l'histoire, la théologie et la linguistique. Le 24 février dernier, c'est avec déception que nous avons appris que le budget du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ne profiterait, par rapport à sa situation en 1994-95, que d'une faible augmentation de deux millions de dollars, pour les trois prochaines années (1998-2001). En comparaison avec les secteurs disciplinaires des sciences naturelles, du génie et des sciences biomédicales, nous considérons que le secteur des SHS ne récolte que des miettes et que la quasi-totalité de nos collègues continueront d'être sous-financés pour faire des études avancées en SHS. Par cette lettre ouverte, nous voulons dénoncer le sous-financement par le gouvernement fédéral de la recherche qui a peu de potentiel direct de commercialisation et demander au gouvernement québécois de rétablir la situation compte tenu du caractère distinct du Québec à ce sujet.

Marchandisation et dévalorisation

En effet, nos collègues en sciences biomédicales, sciences naturelles et génie peuvent déjà compter quant à eux sur une augmentation de 19 millions par rapport à la situation de 1994-95 dans le budget 1998 et sur l'enveloppe de 1,6 milliard de dollars qui a été annoncée dans le budget 1997 pour la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) en vue de renouveler les infrastructures de recherche en sciences naturelles et génie, santé et environnement. Cela, en plus des crédits d'impôt de R-D qui sont explicitement refusés d'impôt par la loi pour la recherche en SHS. Leurs laboratoires de recherche sont certes plus coûteux que ceux en SHS (ces derniers ne sont pas gratuits non plus), mais l'équité n'est pas atteinte pour autant au Canada entre les différents secteurs de recherche scientifique.

Le fédéral veut en fait par ce budget favoriser le développement maximal des «domaines d'importance cruciale pour une économie fondée sur le savoir» (Plan budgétaire de 1998, page 88). Mais de quel savoir s'agit-il? Est-ce que toutes les disciplines sont «dans la course» à la recherche de pointe qui rapporte à court terme à l'économie? Compte tenu de la présomption du discours «économiste» dominant selon laquelle la recherche en SHS présente un faible potentiel de retombées positives pour l'économie, les disciplines rattachées aux SHS (humanités, sciences sociales, sciences de l'éducation, administration, arts, lettres, communication et droit) sont dévalorisées par ce budget. Pourtant, on veut aider en principe tous les étudiants des cycles supérieurs. Mais lesquels encourage-t-on vraiment? Étant donné que le gouvernement fédéral veut essentiellement contribuer par ce budget «à la commercialisation des fruits de la recherche universitaire» (page 90), ce sont principalement nos collègues engagés dans la recherche en haute technologie ou la recherche dont les résultats sont potentiellement commercialisables qui en bénéficieront. On tente ainsi de créer chez la relève scientifique universitaire, par des politiques de plus en plus subtiles, une adhésion aux visées commerciales préalablement déterminées par l'industrie. Nous tenons à dénoncer fortement cette tendance dangereuse pour l'avenir de la science.

L'importance des travaux scientifiques en SHS

Il est très clair pour chacun de nous que nos thèses ne rapporteront pas directement à l'entreprise privée. Elles n'ont pas nécessairement été conçues pour être «au centre des produits, procédés et services novateurs qui viennent nourrir une économie fondée sur le savoir et relever la qualité de vie» (page 88). Elles ne procèdent pas non plus d'une perspective qui viserait à répondre directement à un besoin précis et ponctuel de l'État. Nos recherches ne généreront pas des emplois, ni ne nous mèneront nous-mêmes à un entrepreneuriat technologique très lucratif. Nos travaux portent sur les sujets suivants:

- l'identité de la culture juridique québécoise et son évolution;
- l'évolution des organismes subventionnaires de la recherche universitaire au Québec et au Canada et des activités de recherche des professeurs en sciences sociales dans le contexte du néolibéralisme;
- l'entrepreneuriat féminin à Québec pendant l'entre-deux-guerres (1919-1939);
- le renouvellement du discours liturgique québécois;

■ la citation dans la presse écrite francophone québécoise.

Nous avons choisi ces sujets en toute liberté intellectuelle, par passion pour nos disciplines et pour participer à l'avancement universel des connaissances. Nos travaux s'inscrivent clairement pour chacun de nous dans le continuum intellectuel développé par notre démarche disciplinaire et dans la conviction de leur utilité pour notre société. Nous suivons l'exemple des chercheurs de renom qui nous ont précédés et croyons, à la suite de Marie-Victorin, à l'importance de la valeur de la recherche de la vérité. Nous voulons conserver notre liberté en tant qu'universitaires et la défendre au nom des scientifiques qui nous succéderont.

Qu'avons-nous à offrir au Québec avec ces travaux? La capacité de faire progresser le savoir par la recherche scientifique, et ce, non pas en fonction des exigences du marché et de l'utilitarisme du moment, mais en fonction de la volonté de pousser plus loin les limites de la connaissance sur la société québécoise. L'esprit scientifique souffre ou il veut et refuse de se limiter ou d'être inféodé de préoccupations uniquement matérielles. Il ne privilégie aucune discipline, car ultimement, toutes sont en synergie pour mieux expliquer la personne humaine dans son environnement complexe. C'est cet esprit qui nous anime et qui, de façon correspondante, nous désintéresse du service à l'économie marchande comme du service à toute forme de propagande. Cet esprit essentiellement critique nous donne une marge de liberté qui fait partie de nos «biens» les plus précieux.

Pour une plus grande reconnaissance de la relève scientifique québécoise en SHS

Le Québec se distingue en Amérique du Nord pour la grande place qu'il fait traditionnellement aux intellectuels de ce secteur disciplinaire. Deux étudiants québécois sur trois aux cycles supérieurs sont d'ailleurs inscrits en SHS. De plus, Pauline Marois, Lucien Bouchard et le gouvernement prétendent social-démocrate qu'ils représentent ont demandé récemment qu'Ottawa leur transfère la part du Québec dans la FCI étant donné que l'enseignement ainsi que la recherche universitaire sont de compétence provinciale et étant donné surtout que le gouvernement du Québec veut décider lui-même quels secteurs ces fonds doivent privilégier. Québec veut ainsi «rendre justice au potentiel d'excellence et de créativité que recèle le milieu scientifique québécois» et prévoit consacrer ces sommes à d'autres priorités que celles identifiées par le fédéral (les sciences et génie, la santé et l'environnement).

C'est pourquoi, compte tenu de ces faits, nous demandons au gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités face à la relève scientifique québécoise

en SHS et de rétablir dans son prochain budget le déséquilibre causé par les récents budgets fédéraux. Nous réclamons que cette relève soit mieux financée et que ce budget reconnaisse explicitement l'importance spécifique et irremplaçable de la recherche en SHS au sens large. Le développement de cette recherche et la qualité des travaux en cours et futurs en dépendent.

On tente de créer chez la relève scientifique universitaire une adhésion aux visées commerciales déterminées par l'industrie

Une tendance dangereuse pour l'avenir de la science

Nous voulons conserver notre liberté en tant qu'universitaires et la défendre au nom des scientifiques qui nous succéderont



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

On doit réviser le Code du travail afin notamment d'empêcher des employeurs sans scrupules comme McDonald's de bloquer, par des procédures dilatoires, la syndicalisation de ses restaurants. Le Code du travail n'a pas été revu en profondeur depuis son adoption en 1964. Ci-dessus: Clément Godbout en compagnie d'employés du restaurant McDonald's de Saint-Hubert en février dernier.

Le congrès triennal de la Fédération des travailleurs du Québec aura lieu en novembre

La syndicalisation et l'emploi d'abord

Il n'y a qu'un seul remède pour enrayer la pauvreté: le travail

CLÉMENT GODBOUT
HENRI MASSÉ

Les auteurs sont respectivement président et secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

La FTQ, ses syndicats et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) vont tout mettre en œuvre cette année pour contribuer à maintenir et créer des emplois, de telle sorte qu'on puisse espérer dépasser les prévisions économiques selon lesquelles il se créera environ 60 000 emplois au Québec en 1998.

La FTQ et ses syndicats vont également redoubler d'efforts afin de syndiquer les non-syndiqués, tout en réclamant une réforme du Code du travail qui puisse favoriser davantage l'accès au syndicalisme. Un mouvement syndical fort est un gage d'une plus grande vitalité démocratique dans notre société.

Telles sont les grandes priorités de notre centrale pour 1998. Elles seront notamment à l'ordre du jour du congrès triennal de la FTQ qui se tiendra cette année au Centre municipal des congrès de Québec, du 23 au 27 novembre.

La bataille de l'emploi

L'emploi demeure la priorité des priorités si l'on veut sortir notre société de la trappe du chômage, de l'aide sociale, du travail au noir, de l'exclusion et de la pauvreté. Il n'y a qu'un remède, qu'une thérapie durable à la pauvreté, c'est le travail. La lutte contre la pauvreté dépend de notre capacité et de notre volonté de créer beaucoup d'emplois et, aussi, de préparer les gens à un emploi par une meilleure formation.

La FTQ, ses syndicats et son Fonds de solidarité vont donc continuer à travailler d'arrache-pied afin qu'on puisse gagner la bataille de l'emploi, pour les jeunes surtout.

En plus d'être intervenu dans des dossiers très médiatisés comme la relance de Kenworth, le Fonds de solidarité a permis en 1997 la création, le maintien et le soutien de 4400 emplois au Québec, ce qui porte son total à plus de 55 000 emplois depuis ses débuts. En plus d'investir directement dans 70 entreprises, le Fonds a investi l'an dernier dans près de 300 autres PME par l'entremise de seize fonds régionaux de solidarité, de ses fonds spécialisés et du réseau des sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi.

L'économie québécoise nous apparaît relancée sur la voie de la croissance créatrice d'emplois stables, valorisants et rémunérateurs, en particulier dans des secteurs porteurs comme l'aérospatiale, les communications, l'industrie pharmaceutique et la biotechnologie, où la FTQ compte plusieurs milliers de

membres. Le Fonds de solidarité est engagé dans des projets stimulants, notamment la commercialisation du projet de moteur-roue en partenariat avec Hydro-Québec. De surcroît, le Fonds va investir davantage dans la formation économique des salariés, de façon à augmenter leur influence dans les entreprises et l'économie.

En ce qui a trait à l'emploi dans le secteur public et parapublic, nous souhaitons que les gouvernements et les institutions mettent fin aux compressions de personnel, après plusieurs années de coupes sombres. Nous souhaitons que l'on comble le maximum de postes laissés vacants dans la santé et le soutien scolaire. La création nette d'emplois aurait été beaucoup plus forte, l'an dernier, n'eût été des compressions dans le secteur public. Avec la reprise économique, les gouvernements retrouvent une certaine marge de manœuvre du côté des finances publiques; ils doivent d'abord s'en servir pour préserver et créer des emplois.

Par ailleurs, pour mieux partager l'emploi, la FTQ et ses syndicats soutiennent tous les efforts en vue de la réduction et de l'aménagement du temps de travail, entre autres par la limitation des heures supplémentaires et la réorganisation du travail.

Nous devons aussi, collectivement, soutenir davantage les efforts pour mieux former notre main-d'œuvre. C'est pourquoi nous comptons sur la mise en route d'un nouvel organisme promoteur, Emploi-Québec, pour travailler à la mise sur pied de mesures actives qui vont faciliter le retour au travail et l'insertion de tous les sans-emploi, y compris les prestataires de l'aide sociale. Nous comptons en outre sur le démarrage du régime d'apprentissage rémunéré pour les étudiants du secondaire.

La syndicalisation

Autre priorité pour 1998: un meilleur accès au syndicalisme pour tous ceux qui ne peuvent encore profiter de ses avantages, surtout parmi les petits salariés. Pour y arriver, on doit réviser le Code du travail afin notamment d'empêcher des employeurs sans scrupules comme McDonald's de bloquer, par des procédures dilatoires, la syndicalisation de ses restaurants. Le Code du travail n'a pas été revu en profondeur depuis son adoption en 1964.

Même si le Québec conserve l'un des plus hauts taux de présence syndicale en Amérique du Nord, la tendance est à la baisse depuis quelques années. Selon les plus récentes estimations de Statistique Canada, le taux de présence syndicale au Québec est de 41,9 %. La FTQ représente 42 % des syndiqués québécois, comparé à un peu plus de 20 % chacun pour la CSN et les syndicats indépendants, 10 % pour la CEQ et près de 5 % pour la CSD.

Ce sont les syndicats de la FTQ qui recrutent le plus de nouveaux membres, selon les données du ministère du Travail. À titre

d'exemples, ils ont fait des percées en 1997 dans les services financiers (Centre Visa de la Banque CIBC à Montréal, Caisse centrale Desjardins, plusieurs caisses populaires, compagnie d'assurance-vie L'Entraide à Québec), dans la restauration (McDonald's, Le Commensal), l'hôtellerie (Château Mont-Tremblant, Manoir Rouville-Campbell à Saint-Hilaire), l'alimentation et le commerce (Maxi, Super C, Rénodépôt, UAP, Autopoint, Brault et Martineau), les loisirs (Centre Molson, personnel d'accueil des cinémas, clubs de golf). Dans le secteur public, 2000 inhalothérapeutes des hôpitaux se sont récemment joints à la FTQ.

Le principal défi du mouvement syndical est de s'implanter davantage dans le secteur tertiaire privé, parmi le personnel de bureau, de commerces et de services en général, là où se créent les nouveaux emplois. Nous devons mettre en œuvre de nouvelles stratégies de recrutement, notamment auprès des femmes, des jeunes et des membres des communautés ethniques. Nous examinons diverses avenues à cet effet avec nos syndicats affiliés.

L'autre grande avenue est la révision du Code du travail pour l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail. La FTQ favorise en particulier une approche sectorielle qui permettrait à des salariés dispersés dans de multiples petites entreprises d'un secteur de se regrouper et de négocier collectivement à l'échelon local, régional ou même national.

Les travailleurs autonomes

La révision du Code du travail doit aussi englober — comme le prévoit le Code fédéral — les travailleurs autonomes ou faussement autonomes (dépendants d'un seul employeur) qui ne peuvent se syndiquer et vivent dans des conditions précaires. Par exemple, les chauffeurs de taxi de Montréal tentent, depuis près de dix ans déjà, de se regrouper avec l'aide de notre syndicat des Métalliers. Il y a aussi les vendeurs-livreurs des boulangeries, que l'on force à devenir de faux entrepreneurs indépendants pour mieux les «desyndiquer».

Pour regrouper les «autonomes», la FTQ et son Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont mis sur pied, en juin dernier, l'Alliance québécoise des travailleurs et travailleuses autonomes. C'est une première dans le mouvement syndical. On estime que les «autonomes» représentent 15 % des gens ayant un emploi au Québec, soit quelque 500 000 personnes surtout concentrées dans les services et le commerce. Ce pourcentage atteindrait 20 % en l'an 2000.

Le mouvement syndical représente pour les travailleurs autonomes, comme pour les salariés, le meilleur moyen d'agir collectivement et de s'entraider. Nous croyons que les deux groupes ont besoin de la force d'un syndicalisme dynamique et responsable afin de leur assurer plus de dignité et de respect.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paire (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Procourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques): Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (titres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Berube (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Marion Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lessage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commis); la documentation: Gilles Paire (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Lévesque, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonte (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lallier, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

DUCHESNEAU

SUITE DE LA PAGE 1

n'entend pas «jouer au chat et à la souris» longtemps et fera connaître son choix avant Pâques.

Il a reçu une offre d'une entreprise montréalaise, il a également reçu une proposition pour travailler à Ottawa. L'entourage de Jean Charest l'a sollicité pour qu'il se lance en politique provinciale, et des gens d'affaires font pression pour déloger le maire Bourque.

Pour l'instant, M. Duchesneau est coincé par son devoir de réserve de fonctionnaire, tout comme l'avait d'ailleurs été Pierre Bourque avant de se lancer dans la bataille électorale en 1994.

Le maire Bourque s'est d'ailleurs borné hier à saluer le travail accompli par M. Duchesneau au cours de sa carrière. «Il a été un bon directeur de police. [...] Après le 3 avril, on verra ce qui va se passer. Je continue mon travail et je suis assuré que les Montréalais vont reconnaître qu'ils ont le meilleur maire dans les circonstances», a commenté Pierre Bourque.

De son côté, Jean Doré a indiqué que sa candidature n'est pas conditionnelle à celle de l'éventuelle venue de M. Duchesneau.

Est-ce qu'un fonctionnaire peut faire un bon maire?, a-t-on demandé à Jacques Duchesneau. Il a ri en se renversant sur sa chaise avant de répondre. «Sûrement. Ce que ça prend, c'est quelqu'un qui a le goût de se dépasser, parce que c'est une fonction très exigeante», a-t-il affirmé.

Quant au président de la Fraternité des policiers et des policières de la CUM, Yves Prud'Homme, il a souligné le «caractère innovateur» du directeur de police. «Monsieur Duchesneau, qui fut le troisième directeur de police avec qui j'ai eu à composer, a su se distinguer par l'importance qu'il a accordée aux bonnes relations de travail avec la Fraternité et par l'écoute des demandes et des recommandations de celle-ci. Nous espérons maintenant que son successeur saura faire preuve de la même ouverture», a-t-il déclaré par voie de communiqué.

Tres à l'aise avec les journalistes, leur donnant des réponses courtes, M. Duchesneau semble avoir les idées claires, loin du jargon tortueux de bon nombre de politiciens. «J'ai parfois eu peur de me tromper. Je n'ai jamais eu peur d'avancer. [...] Quand je m'embarque dans quelque chose, je suis un gagnant. Je suis en train de gagner, mais je ne sais pas où», a-t-il lancé.

Avant de quitter la salle où se déroulait la conférence de presse, il a empoigné son képi et s'est dirigé vers les ascenseurs, talonné de près par les caméramans à qui il a offert un salut militaire.

À lire dans Le Devoir demain

Entre Disneyland et Balconville, les municipalités qui décident de leur plan de développement doivent choisir, question d'attirer le touriste sans choquer le citoyen. Un dossier sur la revanche de la rue Principale à lire dans notre cahier Arts. Aussi, dans le cahier Livres, le grand plaisir que s'est fait l'auteur Daniel Poliquin avec son sixième roman, L'Homme de paille, en mariant de façon coquine et délicieusement subtile l'histoire inventée et la dure réalité.

Ottawa s'attaque au bogue

(PC) — Le gouvernement fédéral pourrait dépenser jusqu'à un milliard de dollars afin de régler le problème du bogue de l'an 2000 au sein de ses différents ministères, mais aussi pour faire face aux éventuels problèmes informatiques subséquents, a fait savoir à Ottawa, hier, le président du Conseil du trésor, Marcel Massé. «Nous pourrions dépenser plus d'un milliard de dollars à ce sujet, a-t-il déclaré à l'extérieur des Communes. Les dépenses vont dépendre des difficultés auxquelles nous ferons face.» Les informations diffusées cette semaine selon lesquelles le gouvernement interrompait momentanément l'entrée en vigueur de changements fiscaux ou de nouvelles règles relatives à la retraite, le temps de régler le bogue, ne sont pas exactes, a ajouté M. Massé.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Deux jeunes militants libéraux, Erik Bornman et Jennifer Henry, ont remis hier au premier ministre Jean Chrétien un ouvrage d'Henry Kissinger. M. Chrétien a pris la parole devant les jeunes libéraux, hier, à l'ouverture du congrès du PLQ, à Ottawa.

LIBÉRAUX

Selon Pettigrew, travailler en partenariat avec les provinces offre les meilleures munitions au PLQ

SUITE DE LA PAGE 1

qui «étaient des revendications traditionnelles».

Selon lui, «il n'y a pas de plan B». Le renvoi, a-t-il répété, consiste seulement à corriger les dires du gouvernement péquiste qui, dans la cause Bertrand, affirmait que la Constitution ne s'appliquait pas à une déclaration unilatérale d'indépendance.

Le premier ministre a aussi soutenu, il y a une semaine, que s'en était fini du renvoi dont on attend pourtant le jugement d'ici l'automne. «C'est fini le renvoi, c'est devant la cour. C'est fini. Les juges vont rendre leur jugement. C'est une histoire du passé. C'est fait», avait-il déclaré.

Ces derniers ajustements ne sont pas fortuits. Depuis quelque temps, les ministres québécois modérés ressentent de la frustration, sentiment avivé par le rejet quasi unanime du renvoi par les fédéralistes québécois, les affrontements Dion-Bouchard à la barbe du chef libéral Daniel Johnson et le départ inattendu de ce dernier. La course à la succession du chef libéral du Québec et son possible remplacement par Jean Charest ont accéléré les remises en question.

M. Pettigrew n'a rien annoncé de neuf hier, mais il s'est distancé de son collègue par le ton et l'approche. Sa réponse à une question sur la Charte de la langue française, par exemple, laissait transparaître un esprit plus conciliant. Sa perception des relations qui devraient prévaloir entre libéraux fédéraux et provinciaux du Québec en était une autre preuve.

Selon lui, travailler en partenariat avec les provinces offre les meilleures munitions au PLQ. «Et mes collègues et moi nous battons comme des diables pour nous assurer que le prochain chef du PLQ ait toutes les munitions possibles pour défaire le gouvernement Bouchard», a-t-il clamé avec vigueur.

Stéphane Dion s'est montré plus tiède. «Le Parti libéral du Canada sera à la disposition du Parti libéral du Québec lors des prochaines élections.» Il entend continuer à répliquer aux attaques de Lucien Bouchard contre le gouvernement fédéral, mais il convient qu'il doit corriger ses méthodes.

Le congrès, qui a démarré hier par les réunions des commissions féminine, autochtone et jeunesse, se termi-

nera dimanche par le dévoilement du résultat du vote de confiance à l'endroit du chef. M. Chrétien devrait l'emporter sans problème, mais les spéculations autour de son avenir vont bon train. Sera-t-il des prochaines élections? «Je l'espère. Pourquoi pas?», a-t-il dit. «Je suis chef et, si on me confirme dimanche, je serai encore le chef jusqu'à ce que je démissionne.»

Pas de campagne à la succession

Comme il a déjà averti ses ministres qu'il ne tolérerait pas une campagne ouverte à sa succession, les efforts des prétendants sont très discrets. Les plus en vue, Allan Rock et Paul Martin, ont rencontré la commission féminine, principal bastion de la gauche du parti que tout aspirant veut reconquérir maintenant que le déficit est vaincu.

Bien que M. Rock ait eu droit à un accueil plus chaleureux, les deux hommes ont fait face à quelques critiques et questions difficiles. Une Albertaine a ainsi dit craindre que le projet de soins à domicile du ministre de la Santé se fasse sur le dos des femmes. «Je ne veux pas que les femmes soient forcées de sacrifier leur vie pour permettre au gouvernement d'épargner quelques dollars», a souligné Johanna Brelier.

M. Martin, qui doit redorer son blason de libéral après les compressions des dernières années, s'est retrouvé encadré par les participants d'une table ronde sur la pauvreté infantile, ce qui l'a transformé en cible de choix pour les critiques.

Interrogés sur leurs aspirations, les deux hommes ont réagi différemment. M. Martin a, sourire en coin, dit qu'il partageait l'espoir du premier ministre de briger un troisième mandat. «J'espère qu'il le fera. Je pense que nous formons une bonne équipe. On a offert un bon gouvernement et il ne faut pas défaire une combinaison gagnante», a-t-il dit. Quant à lui, son «ambition» est «d'être ministre des Finances à tout jamais», a-t-il conclu en rigolant.

M. Rock, qui a réagi avant le point de presse du premier ministre, était mal à l'aise. Il n'a pas nié vouloir devenir chef mais ne cessait de répéter que les délégués et lui étaient réunis à Ottawa pour confirmer le leadership de M. Chrétien.

SIMILITUDES

Un choc entre le nationalisme «ethnique» et le nationalisme «civique»

SUITE DE LA PAGE 1

Laffont), a repris la métaphore. Avec *Is Blood Thicker Than Water?*, publié il y a quelques jours chez Vintage Canada, il tente de faire le parallèle entre les États-Unis à l'aube de la guerre civile et le contexte canadien contemporain. «Un parallèle, prévient-il en entrevue, qu'il faut prendre soin de ne pas pousser trop loin, parce qu'il y a des différences. Mais je crois qu'en examinant à la fois les similitudes et les divergences il est possible que l'expérience américaine aide les Canadiens et les Québécois à comprendre leur propre situation.» Et, ainsi, à éviter un dénouement pareillement tragique.

Des inégalités économiques

Selon le professeur, il y a, en effet, d'étranges ressemblances, à commencer par les inégalités économiques d'origine entre le Nord et le Sud et entre le Québec et le reste du Canada. De la même manière, on constate — sang et eau — un choc entre un nationalisme «ethnique», propre tant au Sud qu'au Québec, et un nationalisme «civique», inhérent au Nord et au Canada. Le premier renverrait à un sentiment de communauté lié à la langue, à la religion, à la culture ou à l'origine, disons, génétique — dans ce dernier cas, le sentiment est d'autant plus crucial que les faits comptent moins que la croyance généralisée en leur réalité, comme ce fut le cas dans le Sud où la conviction d'une appartenance ethnique différente à celle des Yankees était répandue; le second, en revanche, traduirait l'allégeance à un État, à un territoire et à un code législatif, bref à une souveraineté nationale pluraliste.

Encore une fois, on semble donc se retrouver avec un nationalisme essentiellement mauvais, source de divisions, et un autre essentiellement bon, source d'unité. Mais si M. McPherson fait allusion aux cas de l'ex-Yugoslavie, de la Tchécoslovaquie, de la Tchétchénie, du pays Basque, du Kurdistan ou de l'Irlande du Nord pour illustrer les effets déléteraux du facteur ethnique, il mentionne aussi les exemples du Royaume-Uni, où peuvent coexister

les nationalismes écossais et gallois, et de la Belgique comme preuves de ce qu'«on ne peut pas tout couper au couteau». De même, la question du Québec reste moins tranchée que bien d'autres, bien que le nationalisme ethnique «menace de briser le Canada».

Car, ajoute M. McPherson à propos de la guerre de Sécession, la promotion de l'esclavage et la défense de la langue française n'ont aucune commune mesure, cela même si, dans son essai, il n'hésite pas à passer de la répression envers les antiesclavagistes qui a eu cours dans le Sud à la «police de la langue» qui sévirait au Québec — à cet égard, il reconnaît n'avoir «peut-être pas fait les nuances nécessaires». Mais il reste que «la comparaison entre le Sud et le Québec peut être valable. Les deux éprouvaient (éprouvent) du ressentiment du fait de leur statut de minorité, de minorité pratiquement assignée. Et à défaut d'être «maîtres chez eux», ils réclamaient un statut de société distincte.»

Allons plus loin: des revendications similaires ont causé des événements et des comportements politiques similaires. Ainsi, note le professeur, «par le biais du Parti libéral du Canada, le Québec a constitué des alliances avec des leaders sur la scène fédérale qui ont tenté de protéger son statut particulier; les Sudistes, eux, se sont alliés au Parti démocrate au Nord, qui a fait de nombreux efforts pour apaiser leur ressentiment. Et au fil du temps, la plupart des électeurs du Nord ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de ces concessions constantes au Sud, ce qui a amené la création du Parti républicain au milieu des années 1850; au Canada, le même sentiment a présidé à la naissance du Parti réformiste.»

Un mouvement partitionniste

D'autres éléments en commun? Le recours au langage propre au nationalisme civique — préminence de la règle de droit, notamment — des élites nordistes en général et d'Abraham Lincoln en particulier; ce dernier n'hésita pas à identifier la sécession du Sud, si elle devait se matérialiser, à la fin des États-Unis, de la même manière qu'un départ du Québec est fréquemment dépeint comme un démantè-

MANNING

Le chef du Reform plaide pour un rééquilibrage des pouvoirs

SUITE DE LA PAGE 1

«Cette troisième voie que je propose doit être appuyée et vendue ici par des Québécois qui parlent à des Québécois. [...] Si cette option doit avoir du succès, ce sera parce que des Québécois y croient.»

Selon lui, ce que les souverainistes souhaitent réellement obtenir, c'est davantage de pouvoirs pour le Québec. Le chef du Reform estime que ceci peut être fait simplement par un rééquilibrage des pouvoirs, sans briser la fédération.

«On n'obtiendra pas un vrai rééquilibrage des pouvoirs avec des expressions symboliques comme la société distincte ou le caractère unique du Québec. [...] L'avantage du rééquilibrage, c'est qu'on peut vendre cette idée dans plusieurs autres régions du pays.»

Il n'entrevoit pas de problème particulier à travailler avec Jean Charest, si ce dernier devait décider de prendre la tête des libéraux du Québec, dans le but de réformer la fédération canadienne d'une manière satisfaisante pour le Québec.

«Malgré les différends passés entre M. Charest et moi, je lui souhaite bonne chance s'il opte pour ce changement. Bien qu'il ait critiqué notre approche de l'unité nationale en termes négatifs, je tiens à vous assurer — et à assurer M. Charest — que notre parti est déterminé à mener à Ottawa la bataille pour des changements positifs à la fédération.»

Dans son Reform Party élargi, dont il dit avoir parlé la première fois lors de la campagne électorale de l'an dernier, M. Manning accepterait tous les repentis des partis conservateur et libéral, voire ceux qu'il décrit comme étant de l'aide droite du NPD. Mais il ne croit pas que sa voie «alternative unie» pourrait marquer la fin du parti actuel de Jean Charest sur la scène fédérale.

«Parce que notre parti est si jeune, relativement jeune, il est ouvert à l'élargissement et au changement plus que tout autre parti existant. Alors, nous considérons notre parti comme le parapluie idéal pour tous.»

M. Manning propose quelques lignes directrices aux fédéralistes intéressés par sa démarche. D'abord, une réforme efficace de la fédération, où toutes les provinces seraient égales, passe selon lui par un vrai rééquilibrage des pouvoirs. Les pouvoirs des provinces seraient notamment renforcés en santé, en éducation et en culture. Ceux du fédéral se concentreraient, entre autres, sur les affaires étrangères, les normes nationales et la pération.

Egalement, M. Manning, comme les conservateurs fédéraux, prône un plan de réduction des impôts et des taxes de 20 milliards, dont 4,5 milliards iraient au Québec; un autre plan de réduction de la dette publique de 20 milliards; et la création d'institutions fédérales davantage représentatives, comme un Sénat élu.

A ce sujet, devant la menace de poursuites du premier ministre Chrétien et à l'extérieur de la Chambre des communes, M. Manning a par ailleurs baissé le ton d'un cran au sujet de la nomination de Ross Fitzpatrick, un ami et organisateur de longue date du premier ministre fédéral, au Sénat. Devant la presse, il a refusé de reprendre l'expression «acompte pour un siège» qu'il avait utilisée aux Communes.

«Cela ne sent pas bon. Ça discrédite le premier ministre, M. Fitzpatrick et le Sénat. Une telle chose ne devrait jamais survenir. [...] Le public n'aime pas ce genre de nominations. Il veut un Sénat élu.»

Rozon s'éclipse

PRESSE CANADIENNE

Le président de Rozon Juste pour rire, Gilbert Rozon, a annoncé hier une importante réorganisation administrative de son entreprise, dont la direction a été confiée de façon intérimaire à un comité de cadres, en attendant la nomination d'un nouveau président et chef de direction.

Annonçant du coup qu'il quittera ses fonctions de président de Rozon Juste pour rire d'ici la fin du mois, M. Rozon a déclaré qu'il tenait «par-dessus tout à protéger la mission de l'entreprise, une organisation ayant connu un succès exceptionnel et qui en est rendue à sa quinzième année d'existence». «Les événements malheureux des dernières semaines et qui m'atteignent personnellement exigeaient que je prenne rapidement mes distances jusqu'à ce que le dossier soit résolu», a-t-il ajouté.

Le comité de cadres sera présidé par l'avocat Pierre Marc Johnson et sera entre autres composé de Andy Nulman, directeur général de Festival Juste pour rire, Alain Cousineau, directeur général des commandites, Normand Boulay, vice-président aux finances, Gilles Petit, directeur général du bureau de Paris et Jean-Yves Robin, directeur général, télévision, Paris.

lement du Canada. L'échec, peu avant l'avènement du conflit civil, de plusieurs tentatives de conciliation, dont le compromis de Crittenden, en 1860 et 1861.

On a assisté aussi à l'émergence d'un mouvement partitionniste (à ce sujet, le professeur McPherson soutient que celui qui s'est fait jour chez les anglophones du Québec relève autant du nationalisme ethnique que le courant souverainiste). La situation actuelle se comparerait ainsi à celle de la Virginie, dont la partie abolitionniste s'est détachée de l'État d'origine, acquis à la Confédération, pour se joindre à l'Union et en former, à compter de 1863, le 35^e État, sous le nom de Virginie-Occidentale.

Faut-il donc conclure de toutes ces observations que la résolution du problème canado-québécois passe nécessairement, elle aussi, par un conflit armé? Loin de là, répond M. McPherson. Car il existe une différence radicale entre les deux réalités: la guerre de Sécession est née du choc non seulement de formes différentes de nationalisme, mais aussi, et peut-être surtout, de la concurrence de visées expansionnistes.

«La guerre civile américaine a été le résultat d'une lutte entre deux régions qui cherchaient à contrôler les nouveaux territoires de l'Ouest. Le Sud, qui a utilisé son pouvoir pour annexer le Texas et a tenté la même chose au Kansas et ailleurs à l'Ouest, voulait étendre sa société distincte esclavagiste. De son côté, le Nord voyait dans l'abolition de l'esclavage une condition fondamentale de sa propre survie. Il lui fallait vaincre le Sud, par les armes s'il le fallait — et il l'a fait —, ou se résigner à disparaître», dit-il.

À l'inverse, «le Québec n'essaie pas d'implanter sa langue et sa culture hors de son territoire, et le Canada anglais n'essaie pas d'éliminer le français au Québec. Je ne vois donc pas le pays verser dans les mêmes excès que les États-Unis. J'ai le sentiment que le Canada accepterait probablement une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec plutôt que d'avoir à se lancer dans un affrontement violent.»

«Mais la situation est très complexe. Finira-t-on avec une entente constitutionnelle, une sorte de souveraineté ou de souveraineté-association ou une indépendance totale? Je ne sais pas», conclut le professeur McPherson.